

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26/01/23 s'est réuni le jeudi 2 février 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 4), **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi (à partir du point n° 10), Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Giovanni Recchia, Madame Hélène Pajot, Monsieur Eric Tortillon.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Mourad Salah, Monsieur Emmanuel Adjouadi a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (du point n° 1 au point n° 9), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere.

SECRETAIRE :

Monsieur Noël Boursin

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Délibération 1. C'est Noël. Noël, d'accord ?

Monsieur Boursin : Oui.

Monsieur Vogel : Bon.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Noël Boursin en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Monsieur Vogel : Délibérations 2 et 3, c'est l'approbation des comptes rendus des séances du 10 novembre et du 15 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des observations sur ces comptes rendus ? Ségolène.

Madame Durand : Alors, première observation : j'aimerais bien qu'on les vote séparément, s'il vous plaît, ces délibérations parce que nous voterons pour sur la délibération 3, mais on s'abstiendra sur la délibération 2 ; la délibération 2 étant le compte-rendu analytique de la séance du 10 novembre 2022.

Monsieur Vogel : D'accord. Donc on votera séparément.

Madame Durand : Merci. On s'abstiendra parce que, malgré l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur en date du 1er juillet 2022, qui indique notamment que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaire(s), est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaire(s) ». Or, vous avez attendu la tenue de deux autres conseils pour nous le transmettre. Lorsque nous vous avons interpellé sur ce sujet, Monsieur le Maire, vous nous aviez répondu que l'article 20 du Règlement Intérieur prévoit qu'au « début de chaque séance, le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers ». Pourtant, ce n'est pas à vous, Monsieur le Maire, avocat de profession, professeur de droit, et académicien en législation de droit public et jurisprudence, que je vais apprendre que dans la hiérarchie des normes, la Loi est au-dessus du Règlement Intérieur, et non l'inverse.

J'entends les difficultés, pour le service, de retranscrire dans un temps imparti les échanges. Mais je rappelle que lors de la réunion que nous avons eue avec Madame Monville et Monsieur Mellier, nous étions d'accord pour dire que l'achat du logiciel de retranscription était nécessaire pour les décharger de cette mission qui peut s'avérer ingrate.

Je ne comprends pas qu'aucune modification du règlement intérieur soit envisagée pour le moment. Pourtant, l'Agglomération a pris le temps de faire une réunion de travail en janvier pour revoir son Règlement Intérieur qui passera d'ailleurs en délibération au Conseil de lundi prochain. A quand celui de Melun ?

Cet article L. 2121-15 indique également que « dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune lorsqu'il existe, et un exemplaire sur

papier est mis à la disposition du public ». Evidemment, nous vérifierons que les comptes rendus des deux séances précédentes soient publiés au plus tard vendredi 10 février prochain mais nous ne doutons pas du regard attentif que portera l'Adjoint en charge de la modernisation de l'action publique, du développement des initiatives et de la participation citoyenne à ce respect de la loi.

Monsieur Vogel : Voilà. On prend acte de votre déclaration. Henri, tu veux peut-être dire sur le calendrier des opérations, puisque vous vous êtes rencontrés ?

Monsieur Mellier : C'était il y a longtemps qu'on s'est rencontré, Monsieur le Maire. Bien entendu que va être mis à l'ordre du jour le toilettage du Règlement Intérieur de la Ville.

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Mellier : Comme c'est le cas pour celui de l'Agglo qu'on votera lundi. On va s'y mettre, on va faire ce qu'il faut pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes là-dessus. Egalement, par rapport aux nouveaux groupes qui se sont créés au sein du Conseil Municipal, il faut maintenant actualiser tout ça et regarder le côté représentatif, aussi pour le droit d'expression, etc. Il y a donc beaucoup de choses à faire. Mais je pense qu'on va s'y employer très rapidement. On en a parlé avec le directeur de Cabinet et le DGS, donc il n'y a pas de problème, ça sera fait.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Durand : A quelle échéance ? Parce que Monsieur le Maire parle de calendrier, est-ce que vous pouvez nous dire à quelle échéance ?

Monsieur Mellier : A quelle échéance ? Donc on a une séance en mars – je ne pense pas que... – c'est le ROB, et en avril, c'est le Budget. Je veux bien qu'on introduise le Règlement Intérieur là-dedans mais bon, on va peut-être... Pour l'Agglo, comme vous l'avez très justement dit, on a mis six mois pour y arriver, alors je ne vais peut-être pas prendre six mois quand même, mais disons qu'avant l'été ce sera fait.

Monsieur Vogel : Voilà. C'est bon ? Calendrier. Donc, conformément à votre demande, on va voter sur la délibération 2 d'abord. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Comptez bien.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 10 novembre 2022 est adopté à l'unanimité, moins 4 abstentions.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Monsieur Vogel : Ensuite, sur la délibération 3. Opposition ? Abstention ? Voilà.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

4 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Délibération 4, c'est le compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ? Oui, Monsieur Martin. Pardon. Monsieur Martin. Allez-y.

Monsieur Martin : Oui, merci. Merci Monsieur le Maire. Alors, concernant les prestations de traiteur lors des cérémonies des vœux, on en a pour à peu près 40 000 euros. On vous remercie de faire travailler un traiteur local, ça c'est bien. Cependant, on aurait peut-être un petit peu moyen de réduire la voilure en la matière : vous faites bien les cérémonies des vœux pour les agents, pour les habitants, pour les anciens combattants, pour les associations, etc. Et comme si ça ne suffisait pas, vous en faites au nom de l'Agglomération. On a bien compris que les cérémonies des vœux, c'est avant tout l'occasion de servir une propagande municipale, mais dans une ville qui est toujours endettée de près de 100 millions d'euros, ce n'est peut-être pas encore l'heure de savourer le mousseux et de se gaver de mignardises. Beaucoup de gens trouvent ça indécent. D'ailleurs, vous n'avez pas le public escompté lors de ces vœux. A priori, l'argent serait plus utile ailleurs ; ça, c'est une remarque par rapport aux frais de prestation de traiteur.

Sinon, il y a quelque chose qui est plus intéressant dans vos décisions : vous avez un don. On observe un don du musée Picasso à Paris pour du matériel muséographique destiné à l'Espace Saint Jean, au musée d'art et d'histoire, etc. Simplement, est-ce que vous pouvez nous dire de quoi il s'agit exactement ?

Monsieur Vogel : On va peut-être commencer par ça. Qui est-ce qui veut répondre à cette question ? Vous pouvez préciser ? C'est laquelle exactement ?

Monsieur Martin : Le don du musée Picasso, c'est la décision 2022.94. C'est le don du musée Picasso.

Monsieur Vogel : Ah, un don.

Monsieur Martin : Pour du matériel muséographique. Je voulais simplement savoir de quoi il s'agissait exactement s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Dominique.

Monsieur Mathiot (DGA) : Effectivement, c'est des panneaux d'information qui ont été donnés par le musée Picasso au musée de Melun. Tout simplement.

Monsieur Vogel : Voilà. Des panneau d'information.

Monsieur Mathiot : Comme ça a été le cas avec le Louvre il y a quelques mois.

Monsieur Vogel : Pour ce qui est du début de votre question, la propagande municipale. Vous avez été parfaitement associés aux vœux, donc ce n'est pas de la propagande municipale.

C'est de la propagande pour la Ville de Melun. Et je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense que c'est le moment, après toutes ces périodes où les gens n'ont pas pu se rencontrer – il y a eu beaucoup de cérémonies qui n'ont pas pu se tenir – c'est tout à fait normal que l'on reprenne ce circuit et qu'on adresse nos vœux à l'ensemble de la population, aux agents, aux anciens combattants. Ca c'est toujours fait comme ça, et ça ne représente pas une part très importante dans notre budget. Et si vous lissez ça sur les années, ça ne représente rien du tout. Quelqu'un d'autre. Allez-y, Madame Prim.

Madame Prim : Je vais rebondir sur les vœux qui, effectivement, représentent un coût assez conséquent. Et pourtant, il n'y avait pas beaucoup de monde à ces vœux. Il y avait une communication assez timide et peu rassembleuse. Et il restait beaucoup de denrées à la fin, c'est dommage. Pourtant, ça aurait pu être plus rassembleur en y incluant les associations qui bénéficient de vœux dissociés, les conseils consultatifs, les jeunes, les seniors, les conseils de quartiers, les anciens combattants. Présenter à la population ses vœux... C'est intéressant de présenter les différents acteurs de Melun à la population à cette occasion, mettre quelques-unes de leurs actions en lumière – ce qui permettrait de donner la visibilité et la reconnaissance des citoyens aux associations par exemple. Tous, toutes et ensemble pour faire Cité. C'est vraiment l'occasion d'un rassemblement. Faire une photo souvenir bucolique aussi avec Monsieur le Maire, c'est choupi. Nous, on s'est prêté au jeu. Mais plus sérieusement, on aurait pu voir, par exemple, un atelier de recueil de doléances, de mise en contact avec les élus. On aurait aussi pu faire venir par navettes les habitants des quartiers populaires souvent dépendants des transports en commun, desservant si peu l'Escale. On a peu vu de représentants de ces quartiers d'ailleurs, on était plutôt dans un entre soi de bourgeoisie et de notables locaux qui n'aura pas eu la chance de se confronter à la réalité de la richesse et de la diversité socio culturelle de Melun. Pourtant, c'est dans ces quartiers que l'on retrouve le plus d'associations, de réseaux d'entraide. Et puis aussi toujours les mêmes groupes de musique, le même traiteur, alors certes délicieux, mais là encore, certaines associations de la Ville proposent des services de traiteur, avec la richesse culinaire à l'image de la diversité dont je parlais. Et pourtant aussi, beaucoup de groupes de musique, de jeunes ou moins jeunes, existent dans la ville. Nous avons aussi un merveilleux Conservatoire qui aurait pu intervenir. Bref, vous l'avez compris, nous n'avons pas la même idée de ce qu'une mairie peut proposer pour rassembler, faire se rencontrer la population. Pour nous, en fait, le seul vœu que l'on puisse faire, c'est celui d'une ville vivante et solidaire. Merci.

Monsieur Vogel : Bien. Bon écoutez, on n'est pas d'accord sur la façon d'organiser une fête. Premier point. Quand vous serez au pouvoir, vous pourrez l'organiser à votre façon. Pour l'instant, nous l'organisons à notre façon et je voudrais rectifier un certain nombre de choses : tout le monde est invité – il n'y a pas d'exclusions ; ce n'est pas une fête de bourgeois, contrairement à ce que j'ai entendu. C'est la fête de Melun. Il y a eu beaucoup de monde – 700 personnes je crois, aux vœux de Melun. Il y a eu un peu moins de monde qui sont venus aux vœux dans toutes les communes mais nous, nous avons reproduit l'étrillage normal. Vous savez, on a reproduit ce qu'on faisait. Il n'y a pas eu de pertes du tout. Je crois que ce qui restait sur les tables, ça a été donné à Je Suis Charclo. Donc, il n'y a pas eu de perte, pas eu de gaspillage. Et puis, les associations, on les fait travailler par ailleurs. On est en lien direct avec les associations. On les fait intervenir partout, dans d'autres évènements. Voilà. Et là, vous avez vu, on a réduit un peu la voilure, il y a eu un peu moins de... Justement pour tenir compte de la période dans laquelle nous nous trouvons. Monsieur Saint-Martin. Et Madame Monville aussi après. Avec Monsieur Devoghelaere. Monsieur Devoghelaere alors, et Madame Monville après.

Monsieur Saint-Martin : Et après c'est à moi.

Monsieur Devoghelaere : C'était sur les vœux aussi donc...

Madame Monville : Simplement voilà. Comme c'est le même sujet sur les vœux.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Monville : Depuis que je suis élue ici, j'ai toujours participé aux vœux de la Ville, quasiment en tout cas dans mon souvenir. C'est la première fois que l'Opposition était reléguée à l'arrière de la scène. Donc quand vous dites « ce sont les vœux du Conseil Municipal », la mise en scène de la dernière fois laissait quand même entrevoir une hiérarchisation qui montrait que c'était davantage les vœux de la Majorité que les vœux du Conseil Municipal. Après, sur les remarques qui ont été faites, je les partage, mais voilà. Je pense que moi, pour ma part, ce sera la dernière fois que j'assisterai aux vœux sur l'estrade. J'y viendrai comme citoyenne melunaise. Mais si cette mise en scène perdure...

Monsieur Vogel : Bon. Vous étiez sur la scène ? Bon. Vous auriez voulu être au premier rang ?

Madame Monville : Non, ce n'est pas une question d'être au premier ou au dernier rang. Si ce sont les vœux du Conseil Municipal, ce qui s'est pratiqué à Melun jusqu'à présent et sous votre prédécesseur comme sous les premières années où vous avez gouverné au destin de la Ville, c'est que nous étions tous ensemble.

Si maintenant nous ne devons pas être tous ensemble, personnellement je serai dans la salle avec tout le monde.

Monsieur Vogel : Bon. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui. Moi, ça concerne un autre marché ; c'est l'initiation Street Art et réalisation d'une fresque à l'effigie de Louis Pasteur à l'école Pasteur. Quelques remarques : 3 494 euros, c'est la rétribution de l'artiste, Fifame Maxo, qui est un bon choix, travail personnel de qualité.

Je passerai sur le dispositif. On avait déjà parlé sur l'inclusion très intéressée d'un mécène qui cherche un bout de visibilité sur sa plaque. Ce sera inauguré bientôt. On passera aussi sur le fait que c'est très arrangeant pour l'école privée dont le mur mitoyen bénéficie d'une rénovation gratis.

Concernant la méthode cette fois, on regrettera que cette fresque ait si peu associé les élèves. Une classe a été initiée à l'art de la bombe. Mais c'est bien peu à l'échelle de l'école. Une fois le canevas de la fresque réalisé – moi, je le voyais tous les matins quand je passais – c'était juste pour appliquer de la peinture. Donc, on est loin d'une co-conception qui associerait toute l'école, tous les niveaux d'ailleurs, pas simplement le niveau élémentaire, de sorte que toute la communauté éducative se reconnaisse dans cette représentation qui a vocation à incarner quelque chose.

Tel quel, c'est désigné. C'est une fresque qui représente un Pasteur en noir et blanc en l'occurrence, et pas hyper ressemblant – moi, je vois Lula – bref. Bref, qu'on voit à peine en entrant dans le passage. C'est un Pasteur assez attendu en plus, du point de vue du choix du portrait. C'est le même portrait qui est repris à l'infini. On aurait pu changer la perspective, la mise en scène de Pasteur, du pasteurisme ; de l'inscrire davantage dans son époque, en le représentant par exemple, à l'œuvre sur la paillasse, en action dans son labo. Bref on aurait pu

faire autrement. Là, il est figé, il regarde on ne sait où.

Ces propositions, nous aurions pu les évoquer lors d'une séance de la commission culture. On aurait pu faire des propositions alternatives. On ne l'a jamais évoqué, je trouve ça vraiment dommage. Là, on aurait pu faire montre d'esprit de construction. Et là, on a une fresque que je trouve assez faible du point de vue de la réalisation, et en plus en termes de méthode, très peu inclusive. Je pense qu'il fallait qu'on le dise.

Monsieur Vogel : Ok. Tu veux dire quelque chose, Mathieu ?

Monsieur Duchesne : Alors, je ne vais pas revenir sur le projet, qu'on a déjà présenté au Conseil Municipal dans le passé. Vous avez raison, l'artiste en question, Fifame Maxo, qu'on connaît bien sur le territoire, fait un beau travail ; on ne peut pas lui enlever ça. Le projet a été coordonné par le musée et plusieurs classes – moi, c'est ce qu'on m'a dit en tout cas – de Pasteur.

Et vous avez parlé du temps passé devant le mur avec des bombes, mais il y a eu aussi un temps pédagogique dans les classes. Si vous voulez, on a l'inauguration prévue samedi matin. On aura l'occasion d'en parler avec l'artiste lui-même – à qui on a fait des propositions pour faire figurer, par exemple, les moutons, sur le mur. Mais l'artiste il a aussi sa liberté. Et ça a été d'un commun accord qu'on a décidé qu'il pouvait y avoir des figures abstraites, et que les enfants pourraient s'exprimer ainsi sur le mur sans qu'il n'y ait les moutons. Ca a été un choix partagé avec l'artiste. On espère à l'avenir faire d'autres fresques. On fera appel à d'autres artistes. Et on mettra encore davantage dans la boucle les enfants. Là, pour le coup, les équipes pédagogiques – je crois qu'il y a un film qui sera diffusé samedi matin grâce au petit projecteur Lumen dans l'école Pasteur – ont été associées. Donc est-ce qu'on peut faire plus ? On peut toujours faire plus et on s'y attèlera.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. On passe au vote. Pardon, Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Juste pour avoir des petites précisions concernant le numéro de marché 220156 pour un montant total d'un demi-million d'euros sur quatre ans concernant la maintenance entretien équipement d'alarme incendie, anti intrusion, et télésurveillance. Juste rappeler quels bâtiments sont concernés. Et si la télésurveillance concerne bien une surveillance interne aux bâtiments ou si elle participe à la surveillance de la ville.

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier (DGST) : Effectivement, il s'agit de la maintenance de l'ensemble de nos bâtiments communaux en termes de sécurité incendie. Donc, ça représente à peu près, de mémoire, 140 bâtiments communaux, ERP entre autres, avec toutes les dispositions de sécurité incendie / désenfumage.

Monsieur Vogel : C'est bon Monsieur Devoghelaere ?

Monsieur Devoghelaere : Oui.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Une dernière remarque sur le dernier marché. Enfin, la toute dernière ligne : désamiantage / démontage d'un bâtiment sinistré à l'école maternelle Jules Ferry. A ma demande, nous avons été récipiendaires du diagnostic amiante. Mais à ma connaissance,

il en faut un nouveau une fois les travaux réalisés.

Donc je fais la demande, là, d'avoir des éléments qui nous disent exactement quels travaux ont été entrepris ; dans quelle mesure l'amiante est aujourd'hui soit complètement enlevée, soit en tout cas hors d'état de nuire.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Pardon. Oui Monsieur le Maire. Ecoutez, s'il faut un nouveau diagnostic, on va vérifier que c'est bien ce qu'il nous faut faire. Mais théoriquement, les entreprises qui ont travaillé là-dessus, elles ont vérifié qu'il n'y avait plus d'amiante. C'était des entreprises spécialisées, pas des ramasseurs de déchets. Donc voilà. Maintenant, s'il faut faire des nouveaux sondages de sol – puisque c'est ça que vous voulez dire – par rapport à savoir s'il y a de l'amiante dans le sol maintenant, pourquoi pas ? Moi, je n'ai rien contre ça. S'il faut le faire, on va le faire.

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier : Ca a été fait.

Monsieur Vogel : Ca a été fait. C'est bon. Ok. Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

5 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX PAR L'ASSEMBLÉE DELIBERANTE

Monsieur Vogel : Délibération 5, c'est la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à la loi, en vue de se prononcer ultérieurement sur la Délégation de Service Public pour l'occupation, la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire municipale. Donc on aura un débat à ce moment-là, mais là, on est dans la première étape : il faut qu'on saisisse la commission pour qu'elle donne un avis.

On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SAISIT, conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public relatif à l'occupation, la gestion et l'exploitation d'une chambre funéraire municipale.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de la commission et à l'exécution de la présente délibération.

6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE INTERCOMMUNALE

Monsieur Vogel : Délibération 6 et délibération 7, c'est la police intercommunale. Je vais peut-être faire une présentation globale parce qu'on en a déjà parlé plusieurs fois.

Donc, vous savez que c'est un des projets de l'Agglomération. Le Conseil Communautaire a validé d'abord l'évolution de la police intercommunale des transports vers une police intercommunale tout court – c'était lors d'une séance du 15 décembre 2021 – et a autorisé le recrutement de policiers intercommunaux ; c'était le 16 mai 2022.

Depuis, les maires ou les élus à la sécurité de chaque commune ont été réunis en groupes de travail. Il y a eu sept réunions des différents conseils municipaux ou des conseillers délégués à la sécurité, sous la houlette de Monsieur Durand, deuxième conseiller communautaire, en charge du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Puis une réunion des chefs de polices municipales, avec le chef de la police intercommunale. Et enfin, une présentation en conférence des maires. Et c'est là que les questions d'effectifs, de répartition des horaires, de coûts à la charge des communes et de l'Agglomération, de l'adéquation avec la stratégie globale au niveau de la Communauté en matière de prévention de la délinquance ont été discutées.

C'est grâce à ce travail que, finalement, un plan d'ensemble a été réalisé par Monsieur Durand et les services. Et, en définitive, sur les vingt communes de l'Agglomération, quatorze communes adhèrent au système. Certaines communes sont en attente de voir ce que l'expérimentation va donner – c'est l'exemple de Dammarie – d'autres communes n'ont pas les moyens de faire face financièrement mais sont favorables.

Et donc, on a deux délibérations qui nous sont soumises aujourd'hui puisqu'une fois que la Communauté a statué, il faut que l'ensemble des conseils municipaux statuent sur les mêmes questions. La première délibération, c'est que le Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2021, a permis d'étendre les prérogatives de la police intercommunale des transports à l'ensemble des missions d'une police intercommunale. Et donc, il s'agit d'organiser les modalités concrètes de la mise à disposition des agents de police intercommunale au service des différentes communes. C'est la délibération numéro une. Une, c'est la 6 en fait. Et la délibération 7, c'est dans la suite logique de ce que je viens de dire. Il faut assurer aussi la cohérence : une fois qu'on a défini les conditions dans lesquelles les différents maires, qui sont les seuls à avoir le pouvoir de police sur le territoire communal, peuvent faire appel à la police intercommunale. Il faut assurer ensuite la cohérence des interventions, c'est la délibération 7, de la police intercommunale avec celles de la police municipale et de la police nationale. Donc, une convention a été conclue à l'échelle intercommunale en substitution de l'ensemble des conventions existantes. C'est des conventions communales de coordination. Et donc, la convention intercommunale de coordination qui se substitue à ces conventions va préciser le territoire, la nature, les lieux d'intervention de la police intercommunale, et les modalités selon lesquelles ces actions sont coordonnées avec les autres forces de l'ordre et notamment les forces de l'ordre de la police nationale. Voilà.

Voilà, donc il s'agit de la conséquence de la décision intercommunale ; la conséquence dans les communes, et du règlement des rapports des communes avec l'intercommunalité.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux délibérations ? Madame Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Il est indiqué que le chef de police est à 50 %, si je ne me trompe pas, si j'ai bien lu. Pourquoi ? Parce que l'amplitude horaire a grandi, le nombre de jours a grandi par rapport à la police intercommunale des transports – les missions vont être quand même plus larges. Première question : pourquoi le chef de police n'est qu'à 50 % ? Où est-il les autres 50 % ? Ca c'est la première question.

La deuxième : j'ai vu dans les missions – vous avez détaillé les différentes missions de la police intercommunale – qu'il y a une mission à laquelle répond la police municipale aujourd'hui, c'est de... alors excusez-moi, ça va être un petit peu glauque, mais c'est de surveiller les cadavres, les gens malheureusement décédés, et ça prend beaucoup de temps.

Souvent, les policiers municipaux sont réquisitionnés pendant des heures, ce qui bloque. Je voudrais savoir si c'est la cas... Allo, Monsieur le Maire ? Je voudrais savoir si la police intercommunale va également faire cette mission, ou si au contraire elle sera déchargée de cette mission difficile pour les agents de police municipale.

Monsieur Vogel : Donc, première question, le chef de la police intercommunale, vous savez que c'est Eric Messaoud. Il est à 50 % à l'Intercommunalité parce qu'il est à 50 % au Mée. Il est chef de la police communale, municipale, du Mée. Et d'autre part, pour ce qui est de la deuxième question, s'il est nécessaire de faire appel à la police intercommunale, elle fera ça au même titre, si le maire le souhaite, le maire de la commune concernée, que la police municipale. Il n'y a pas de tâches exclues a priori. Mais c'est sur demande du maire. Voilà.

Madame Durand : Juste, excusez-moi. Mais comme elle n'est pas inscrite dans les tâches.... Dans la liste.

Monsieur Vogel : C'est une tâche normale.

Madame Durand : C'est une liste non exhaustive peut-être.

Monsieur Vogel : C'est les fonctions normales de la police, d'assister et de surveiller les corps des personnes décédées jusqu'à ce que le médecin arrive.

Madame Durand : Donc, en résumé, la police intercommunale a exactement les mêmes missions que la police municipale.

Monsieur Vogel : Définies dans le cadre de nos conventions de façon globale, et c'est sur demande du maire de la commune concernée. Voilà.

Madame Durand : D'accord. Et pourquoi le chef de police ne passe pas à 100 %, vu que... ?

Monsieur Vogel : Parce que pour l'instant, il s'occupe aussi de la police du Mée. On va voir en fonction du développement. La police intercommunale, c'est un début d'action. Il n'y a que quinze policiers. Peut-être qu'un jour il y en aura plus, et on verra en fonction de la charge de travail s'il est nécessaire de passer à plein temps ou pas. Voilà.
Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la police intercommunale ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, bonsoir. Moi, je vais continuer sur la lancée, je ne suis pas dupe. Cette police intercommunale, ce n'est ni plus ni moins qu'une mutualisation de la police au niveau de l'Intercommunalité. Ca s'inscrit d'ailleurs dans la stratégie que vous avez d'économiser de l'argent de fonctionnement sur Melun en le faisant payer par l'Agglomération ; on l'a vu pour plusieurs choses. Ca se prouve aussi parce que, première chose que vous avez faite avant même cette résolution, c'est de transférer notre directeur de police municipale vers le CISPD. Autre chose, on en a déjà parlé : en Agglomération, vous nous avez promis que vous ne recruteriez personne dans les policiers communaux de chacune des villes et, la première chose que vous avez faite, c'est le directeur de police municipale.
Et dans la convention qu'on a là en délibération, il n'y a aucun article, aucun mot, qui pourrait vous auto censurer ou vous interdire de recruter dans les polices municipales actuelles. Donc je doute fortement de votre volonté de ne pas dépouiller la police municipale de Melun pour la rendre intercommunale.

Cela dit, en tant que Melunais, nous serons pour, deux fois pour, puisque ça va faire des

économies à la Ville de Melun. On espère seulement que vous allez améliorer le service de sécurité municipale de cette façon.

Monsieur Vogel : Alors, je commence par la fin. Je vous rassure, d'abord, Eric Messaoud a pour déontologie de ne pas recruter dans les polices municipales, premièrement, de l'Agglomération. Bien oui. Non. Mais il n'y a pas besoin de marquer, on peut avoir de bons comportements, des comportements déontologiques sans que ce soit écrit. Premièrement. Il n'y a aucun policier intercommunal qui a été recruté dans une police municipale de l'Agglomération. Donc je vous réponds très clairement là-dessus.

Ensuite, ce n'est pas une question d'économie financière simplement. On la paye, cette police intercommunale. Melun la paye. C'est rendre un meilleur service puisqu'on va avoir une police de nuit alors qu'on n'en avait pas avant.

Et enfin je termine... Oui toute la nuit. C'est ça qu'on appelle une police de nuit. C'est une police qui est en permanence là. On ne pouvait pas l'avoir. Mais non. Voilà. Donc ça permettra : il n'y aura plus de plage horaire pendant laquelle il n'y aura pas de policiers disponibles à Melun.

Et enfin, vous parlez de mutualisation. Oui, donc on couvre le reste de la plage horaire. Donc mutualisation, je vous réponds que je suis d'accord avec vous : oui, bien sûr, il s'agit d'une mutualisation ; et à mon sens, c'est une bonne mutualisation. Parce que dans les villes qui sont dotées d'une police municipale, ça permettra de compléter la présence, la plage horaire pendant laquelle la police peut travailler. Et dans les communes qui n'ont pas de police municipale, ça permettra de mettre à disposition des maires des policiers municipaux, parce qu'ils n'auraient pas les moyens et ce ne serait pas la peine qu'ils aient en permanence un policier municipal à disposition. Donc je suis d'accord avec ce mot de mutualisation. C'est une des fonctions de la Communauté d'Agglomération.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la police intercommunale ? Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Où en êtes-vous du recrutement des quinze policiers intercommunaux ?

Monsieur Vogel : Où est-ce qu'on en est ? Oui, Stéphane.

Monsieur Calmen (DGS) : Les policiers pour les équipes de jour sont déjà recrutés, ils existaient auparavant – c'était les policiers affectés au transport. Et pour la nuit, on a recruté pour l'instant trois agents. On est en cours de recrutement de deux supplémentaires, et les entretiens continuent.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Juste, en jour, on a combien d'agents ? En nuit, je crois que c'est neuf. C'est ça ? D'accord.

Monsieur Vogel : Six en jour.

Madame Durand : Six en jour, qui vont travailler 7 jours sur 7 ?

Monsieur Calmen : Oui. A la demande des maires, ils ont des cycles de travail qui ont été définis, qui sont passés à l'Agglomération. L'autorité territoriale les a définis, ça a fait l'objet d'une délibération. 6 jours sur 7, avec la possibilité évidemment d'intervenir le 7ème jour, le dimanche, à la demande des maires.

Monsieur Vogel : C'est bon ? On passe au vote. Non, Madame Monville.

Madame Monville : Oui parce que bon, enfin, là pour le coup on vote la mise en œuvre de cette politique que vous avez dessinée depuis déjà quelques temps. Et donc je voudrais redire, encore, les oppositions que nous avons plusieurs fois – enfin, notre opposition que nous avons plusieurs fois rappelée ici, au principe même de cette inflation sécuritaire à laquelle vous participez. Il suffit de regarder assez rapidement les chiffres de... les variations sur l'insécurité et la délinquance pour se rendre compte que l'essentiel de la criminalité qui augmente, c'est de la criminalité intrafamiliale. C'est-à-dire que les violences intrafamiliales, les coups et blessures volontaires au sein des familles ont effectivement enregistré une hausse assez conséquente. Les violences sexuelles ont enregistré, elles aussi, une hausse très importante – autant les viols que les tentatives de viols ou autres agressions sexuelles. Or, nous savons que la plupart de ces violences ont lieu soit dans le cadre familial, soit elles concernent deux personnes qui se connaissent déjà : les victimes sont victimes de gens qui les connaissent et qui sont souvent de leur environnement proche. Et par ailleurs, ce qui augmente également, ce sont l'usage des stupéfiants.

Alors, ce que nous montre cette photographie rapide qu'on retrouve sur le site du Ministère de l'Intérieur, c'est que nous vivons dans une société qui, à bien des égards, va mal, où les gens souffrent. Et on le comprend assez aisément quand on voit le futur que nous réservent les politiques qui sont mises en œuvre et l'absence de courage vis-à-vis des enjeux à la fois sociaux et climatiques qui, aujourd'hui, bouleversent nos sociétés.

Or, la réponse que vous avez par rapport à ça, cette réponse qui consiste à recruter toujours davantage de policiers, et les armer toujours davantage – nous aurons cette discussion au Conseil Communautaire lundi prochain – est une réponse qui, en aucun cas, n'adresse les difficultés dont témoignent les statistiques du Ministère de l'Intérieur. C'est une réponse qui est là pour essayer de rassurer les gens, c'est-à-dire on dit aux gens : « on va mettre des policiers dans la rue et vous verrez que tout ira mieux ». Mais aujourd'hui, ce dont les gens se plaignent, c'est de la violence sociale, c'est de l'incertitude du futur état donné le réchauffement climatique. C'est de cette société ultra violente et anxiogène que les politiques néo libérales que par ailleurs vous, vous cautionnez et poursuivez, produisent. Les policiers malheureusement ne pourront rien changer. Cette présence policière ne pourra rien changer à cela. Donc, c'est beaucoup d'argent public de dépensé pour rassurer des gens, pour faire diminuer un sentiment d'insécurité qu'on mesure, que les enquêtes mesurent, mais qui n'est pas corrélé avec la réalité des crimes qui, eux – et encore une fois, le Ministère de l'Intérieur le dit très bien – sont bien plus relatifs à des difficultés sociales, des difficultés à se projeter dans un avenir serein dans une société qui va mal.

Monsieur Vogel : J'assume tout à fait. Non, je réponds. J'assume tout à fait cette politique ; vous n'êtes pas d'accord. La police intercommunale, pardon, n'a pas pour objet de régler les difficultés climatiques. Ca, c'est sûr. Ce n'est pas son but. Ce n'est pas pour ça qu'elle a été créée.

En revanche, dans les différents types de criminalité que vous évoquez, elle est parfaitement compétente : par rapport à la criminalité intrafamiliale, aux violences sexuelles et aux stupéfiants. Donc, si nous voulons régler ces problèmes, il faut qu'il y ait une présence policière, et il faut qu'il y ait des forces de police. Parce que c'est par la police que ça passe.

Alors, encore une fois, ce n'est pas parce qu'on fait ça qu'on ne fait pas autre chose. C'est sûr. Vous parlez de violence sociale, enfin de mal être des personnes. C'est sûr qu'il faut avoir aussi des facteurs d'intégration dans notre société et développer en priorité, je pense, l'éducation de nos jeunes pour éviter qu'ils ne glissent dans la violence, ou dans la délinquance, ou dans l'incivisme. Et ce n'est pas pour rien que le premier budget de la Ville,

c'est le budget de l'Education. Pas de la police. Mais ce n'est pas parce qu'on fait de l'éducation que ça suffit. Il faut aussi faire la protection des personnes et des biens. Et là, on fait de la police. Voilà.

Alors, Madame Durand d'abord, et Monsieur Saint-Martin après.

Madame Durand : Est-ce que vous pouvez juste nous rappeler les horaires de la police municipale s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Les horaires de la police municipale. Bruno. Et dire exactement en quoi ça va être complété par la police intercommunale. Très précisément.

Monsieur Pinard (Directeur de la Police Municipale) : D'accord. La police municipale de Melun commence à travailler à 06h30 le matin et termine à 02h00 du matin.

Quant à la police intercommunale, elle prendra le relais après, effectivement, les horaires de la police municipale de Melun pour aller jusqu'à 04h00 du matin. Elle peut également compléter l'action de la police municipale locale sur une demande de renforts si jamais il y a une difficulté particulière pour multiplier les moyens sur une intervention par exemple.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui. Une explication de vote. Nous aussi, on va voter contre. C'est juste un rappel de toutes les positions qu'on a pu prendre, notamment à l'Agglomération et ici même. On a toujours été contre cette fuite en avant dans la surenchère sécuritaire, le suréquipement high tech par la vidéosurveillance mal nommée « vidéoprotection », et le gonflement des effectifs de la police municipale dont la masse salariale devrait être revue à la baisse, et la doctrine d'emploi en faveur d'un retour à une police de proximité. Ca, c'est plutôt la philosophie que nous défendons. Et la priorité devrait être de défendre les budgets et un déploiement plus efficace de la police nationale. On sait que c'est à un autre niveau du gouvernement, mais nous portons ce discours. Donc, on reste contre par principe.

Et on s'interroge sur la méthode qui consiste à mettre à disposition ces effectifs à Melun alors que la Ville dispose déjà de sa police municipale. J'ai bien vu qu'il y a des extensions d'horaires, mais finalement, à deux heures près, ça ne me paraît pas si énorme.

Je m'interroge surtout sur les résultats escomptés ou à venir de cette politique en phase avec l'usine à gaz que constitue la police de sécurité du quotidien mise en œuvre par les gouvernements Macron depuis 2017. Il est dit, dans l'article 7 de la convention, « qu'un bilan et une évaluation annuelle sont prévus par un comité de pilotage de la CAMVS – qui a été cité tout à l'heure – et présenté à un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. » Très bien. On souhaiterait vivement que ces bilans soient diffusés et puissent parvenir à la réflexion de tous les élus pour voir quels sont avantages éventuels de ces dispositifs qui sont expérimentés en ce moment, sachant que ce n'est quand même pas indolore du point de vue budgétaire. Un policier municipal, c'est 55 000 euros au total, si j'ai bien compris.

Monsieur Vogel : Bien. Je réponds rapidement. Pour ce qui est de la diffusion, c'est diffusé dans toutes les communes, à tous les maires. Je ne sais pas après si la diffusion se fait plus loin. Mais en tout cas, tous les maires reçoivent le rapport du CISPD.

Ensuite, vous avez dit l'extension d'horaires. C'est déjà une extension d'horaires comme vous avez pu le constater de façon très précise. Ce n'est pas qu'une extension d'horaires. Dans les petites communes il s'agit d'une présence où il n'y a pas de police du tout. Et dans les grandes communes, ce n'est pas seulement une extension d'horaires. S'il y a un rassemblement de 30

ou 40 personnes quelque part, si j'envoie une voiture de police, ça n'a pas aucune efficacité. Si j'en envoie quatre, oui. Vous voyez. C'est aussi un renforcement des polices municipales, dans les endroits où il y en a. C'est beaucoup plus vaste que ça, beaucoup plus profond, comme action.

Alors, quant aux caméras, ce que je peux vous dire c'est que localement, actuellement, dans 50 % des interventions, c'est par les caméras qu'on se rend compte, et pas par des appels de personnes ou par des constatations physiques. C'est par les caméras qu'on se rend compte qu'il faut que nous intervenions. C'est très efficace, les murs de caméras.

Monsieur Saint-Martin : J'ai été invité à visiter le Centre de Supervision Urbaine. J'attends avec impatience.

Monsieur Vogel : Vous avez fait la demande auprès de l'Adjointe à la Sécurité, je suppose.

Monsieur Saint-Martin : En principe oui. J'ai envie, en effet, de vérifier.

Monsieur Vogel : Très bien. Voilà. C'est en cours.

Ok. On vote d'abord sur la délibération 6. Opposition ? Abstention ? Opposition ? Opposition. Abstention. C'est adopté.

Adopté par 5 voix contre et 35 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition d'agents de la police intercommunale, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

7 - CONVENTION DE COORDINATION INTERCOMMUNALE DE POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 7. Opposition sur la 7 ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 8, Kadir. C'est la DSIL, demande de subvention.

Adopté par 5 voix contre et 35 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

8 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Mebarek : Oui. Il s'agit d'une demande de subvention sur deux opérations que vous connaissez puisqu'on les a déjà évoquées. Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023, il est donc proposé de solliciter le soutien de l'Etat pour la requalification de la place Saint Jean pour un montant HT d'opération de 3.9 millions d'euros. Une DSIL sollicitée à hauteur d'1.2 million d'euros, sachant que cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville.

La deuxième opération concerne le programme de remplacement de l'intégralité des huisseries de l'école Pasteur. Et ce soir, il est proposé de solliciter un montant de subvention d'1 048 000 euros pour la phase 1 de l'opération, sachant que cette première phase s'étalera sur deux années. Les travaux débuteront en juillet 2023, puis se poursuivront également à l'été 2024. Cette première phase, qui est la plus importante, elle concernera l'ensemble des huisseries côté cour, façade, rez de chaussée, premier étage et deuxième étage. La deuxième phase de cette opération interviendra, elle, à compter de 2025 pour un montant de 900 000 euros. Donc ce soir, c'est uniquement la phase 1 qui, elle, s'inscrit dans l'action rénovation thermique du plan d'aide de l'Etat. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui. Concernant la requalification de la place Saint Jean, évidemment c'est une bonne chose d'aller toquer au guichet là où il se trouve pour récupérer des subventions pour financer des opérations aussi structurantes que celle-ci ; cela dit, et on l'a déjà suggéré – en commission d'appel d'offres notamment, et en Conseil Municipal – on aimerait avoir les plans, un calendrier un peu précis de ce chantier qui risque d'être énorme, très impactant pour la vie des résidents, qui va bousculer carrément les activités etc. Pour l'heure, à notre connaissance, il n'y a pas eu de consultation des habitants ; moi, je ne l'ai pas vue passer. On ne sait rien sur les projets qui sont en phase d'élaboration, du modèle urbain qui sera déployé, de la reconfiguration de ces espaces. Je me rappelle avoir vu un plan, mais alors c'est vraiment un souvenir très flou. Il y a des options qui sont à l'étude en matière de requalification, ce serait bien de les discuter, notamment l'inclusion des mobilités actives, des exigences de la transition écologique, des commerces – dont l'activité va être sérieusement impactée aussi. Sachant que tout ça est à intégrer dans un plan plus global, avec l'arrivée du cinéma, c'est tout le quartier qui va être reconfiguré. Donc ce n'est pas rien en termes de redynamisation. Donc, est-ce que vous pourriez nous donner des éléments un peu précis, outre cette ligne budgétaire ?

Et par ailleurs, le coût total, c'est 3.9 millions qui est envisagé, avec un montant des subventions qui est de 2.45 millions, le reste c'est 1.47. Est-ce que c'est à charge de la Ville ? A la charge de la Ville ? Qu'est-ce que ça inclut le cas échéant ? Et globalement, comment ces budgets seront ventilés entre les financeurs ?

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Sur les financeurs. Vous l'avez noté, elle est financée par l'Etat et le Département qui verse, le Département, 1.2 million d'euros. Le solde étant financé par la Ville, donc 1 200 000 euros pour l'Etat, 1 250 000 pour le Département et le solde étant financé par la Ville.

Après, sur le compte lui-même de l'opération, elle va vous... cette opération va vous être présentée en commission aménagement le 14 février où vous aurez le détail... Ah vous n'êtes pas là ? C'est la Saint Valentin, c'est ça ?

Monsieur Saint-Martin : J'aimerais pouvoir siéger dans cette commission. Il faut qu'on fasse

une inversion avec le groupe BVAM. Je ne sais pas si on peut l'acter à un moment ou à un autre. En tout cas, y participer parce que ça m'intéresse vivement.

Monsieur Vogel : Il n'y a pas de problème.

Monsieur Saint-Martin : Je serai là. Je sais que c'est la Journée de l'Amour, mais je serai là.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Moi, c'est au sujet de la place Saint Jean. Je rejoins un petit peu ce que disait Monsieur Saint-Martin. Au niveau des chiffres, je sais que vous aviez fait une demande au niveau du CRTE pour la place Saint Jean, et ce n'était pas le même chiffre : à l'époque, c'était 4 140 000. Donc je ne sais pas s'il y a eu une baisse du budget. Et à l'époque aussi, il y a le Département qui était dans le plan de financement, mais à hauteur de 2.5 millions, donc le double. Donc, il y a eu une baisse du budget, et en même temps le département a décidé de payer moins cher ? Je ne sais pas trop ce qui se passe.

En même temps, sur la forme, je suis toujours inquiet quand vous touchez à la place Saint Jean, vu ce que vous avez fait la dernière fois. Donc j'espère qu'on sera bien consulté, et que surtout les habitants et les commerçants autour de cette place Saint Jean seront bien consultés pour éviter de changer les conditions de vie de tous ces habitants et ces commerçants.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, le montant de subvention du Département sur les places incluait – LES places du coup, c'était place Saint Jean et place Chapu, donc l'enveloppe de financement du Département était plus large. Et là, l'opération de ce soir, les 1 250 000 euros ne concernent que le Département, enfin que la place Saint Jean pardon.

Et par ailleurs, les chiffres que vous avez ce soir donc 3 900 000 euros HT sont les chiffres qui sont les plus fins possibles suite à la finalisation du projet qui va être présenté en commission la semaine prochaine. Et donc, c'est bien ce chiffre-là qui constitue la base subventionnable. Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. Madame Monville.

Madame Monville : Mais est-ce que le T Zen va passer un jour ? Enfin...

Monsieur Vogel : Vous l'attendez ? Vous l'attendez de pied ferme ?

Madame Monville : Non mais je veux dire, enfin. Ça s'appelle « requalification de la place Saint Jean T Zen 2 ». Sur la délib, c'est écrit comme ça. Je voudrais quand même rappeler ici que quand vous nous avez jeté l'asphalte que vous avez mis sur la place saint Jean, contre notre avis puisqu'à l'époque nous vous disions que c'était totalement absurde de faire un déroulé d'asphalte sur la place Saint Jean, que ça n'allait faire qu'augmenter les îlots de chaleur etc. Vous vous souvenez, il y avait même eu des articles là-dessus. C'était totalement absurde. D'ailleurs on le voit bien : l'été, c'est au secours, tout le monde s'en va de la place Saint Jean parce que c'est juste insupportable. Bon. Vous nous aviez dit : « ah oui mais on fait ça en attendant le T Zen 2, parce que de toute façon quand il va y avoir le T Zen, on va devoir tout refaire, et donc on n'a pas envie de dépenser trop d'argent ». Ce à quoi je vous avais répondu à l'époque : « si vous l'aviez laissé en terre battue, ça vous aurait coûté encore moins cher ». Et du point de vue du réchauffement climatique, ça aurait été beaucoup plus

intelligent. Mais bref, vous avez préféré l'asphalte. Mais alors, on en est où du T Zen ? Parce que si là les 3.9 millions d'euros, c'est-à-dire quasiment 4 millions d'euros, ils sont dépensés alors même que le T Zen il n'est pas financé, ça veut dire quoi ? Le jour où le T Zen est financé, on refait la place une troisième fois ?

Monsieur Vogel : Vous nous sous-estimez, là, quand même.

Madame Monville : Ah je ne sais pas. Mais je n'ai pas l'info, donc je vous la demande.

Monsieur Vogel : Je vais vous rassurer. On fait la place, première étape. Et le T Zen après. Voilà. C'est dans l'ordre des opérations. Et la place se fait en fonction du passage du T Zen. Et le Département a donné son feu vert pour le T Zen, comme vous avez pu le lire. Ce n'est pas moi qui vous l'apprend ce soir. Voilà. Donc tout est prêt. Et d'ailleurs, vous allez voir des travaux en 2023. Voilà.

Madame Monville : Donc il y a les financements pour le T Zen ?

Monsieur Vogel : Bien sûr. Bien sûr.

Madame Monville : Le Département a mis les financements sur la table pour le T Zen ?

Monsieur Vogel : Bien sûr. Ce n'est pas seulement les financements de la place. Parce qu'on ne va pas faire une place sans T Zen en tenant compte du T Zen.

Madame Monville : Non mais très bien. C'est une nouvelle.

Monsieur Vogel : Non ce n'est pas une nouvelle. On travaille dans la cohérence. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Je voudrais juste rappeler la réalité : ça fait pas mal d'années que tous les ans on nous dit que le T Zen va être en travaux à partir de l'été, donc il ne faut pas non plus trop prendre d'avance.

Monsieur Vogel : Bien. Je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 9, Kadir.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets présentés ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2023, éligible à la DSIL 2023 :

Dans le cadre des projets de redynamisation des centres des villes moyennes inscrits dans les conventions « Action Cœur de Ville » :

Dossier n° 1 - Requalification de la Place Saint Jean - TZEN 2

Coût hors taxe : 3 922 840.19 €

DSIL sollicitée : 1 200 000 € soit 30.59 %

Subvention du département : 1 250 000 €, soit 31.86 %

Dans le cadre de la rénovation thermique :

Dossier n° 2 - Remplacement des huisseries sur le Groupe Scolaire Pasteur (Phase1) :

Coût hors taxe : 1 311 215 €

DSIL sollicitée : 1 048 972 € soit 80 %

Le montant total sollicité dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2023 s'élève à 2 248 972 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023.

9 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : Une délibération pour prendre acte de l'extinction d'une créance de 8 958 euros concernant un locataire qui était hébergé dans les appartements de la Ville au 15 rue Gaillardon. Donc il est proposé par la Trésorerie d'effacer définitivement cette dette suite à un rétablissement personnel décidé par la commission de surendettement. Voilà.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 10, Marie-Hélène, extension du permis de végétaliser.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ce titre pour un montant de 8 958,91 €

Procédures de liquidation judiciaire

29/09/2022	dossier n°000422010856	8 958,91 €
------------	------------------------	------------

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2023 et à le signer.

DIT que les crédits seront inscrits dans le Budget 2023.

10 - CONVENTION DE PARTENARIAT "VEGETALISATION A TITRE PRECAIRE DU PATRIMOINE PRIVE DU BAILLEUR" ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LES BAILLEURS SOCIAUX POUR APPUYER LE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF "PERMIS DE VEGETALISER" SUR LES ESPACES PRIVES

Madame Grange : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter pour une convention de partenariat « végétalisation à titre précaire du patrimoine privé du bailleur » entre la Ville de Melun et les bailleurs sociaux pour appuyer le développement du dispositif « permis de végétaliser » sur les espaces privés. En effet, depuis 2019, la Ville de Melun met à disposition des Melunais certains espaces ouverts du domaine public en vue de les végétaliser. Et la Ville a pensé qu'il était souhaitable d'étendre ce dispositif au domaine privé et de travailler

notamment en partenariat avec les bailleurs sociaux. Dans ces espaces-là, il y a des jardinières, des petites choses qui ont été mises en place, mais on a préféré, on aimerait bien en tout cas, que ce soit harmonisé et que ces espaces soient valorisés, entretenus et végétalisés par les habitants tout en les inscrivant dans le dispositif du « Permis de Végétaliser ».

En effet, les objectifs sont multiples. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants, de créer du lien social, de sensibiliser davantage les habitants sur les questions de transition écologique liées aux plantations et de valoriser les locataires déjà inscrits dans cette démarche d'entretien et de végétalisation des espaces verts. La Ville a donc travaillé, pour mettre ça en place, à l'élaboration d'une convention de partenariat afin que chaque partenaire sache ce qu'il doit faire.

La Ville, à travers son service espaces verts, va apporter des conseils techniques d'entretien et de plantation dès lors qu'un nouveau « Permis de Végétaliser » est signé. Les détenteurs des « Permis de Végétaliser » seront conviés à des animations, des ateliers, organisés par la Ville, notamment le service la Transition Ecologique et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Des visuels seront utilisés pour communiquer sur cet outil ; et ces outils seront réalisés par la Ville et transmis aux bailleurs, pour qu'il y ait aussi une harmonisation autour de la communication de ces permis, de ces espaces végétalisés.

Vous avez en-dessous les modalités et les engagements de chacun. Donc le bailleur veille à la faisabilité de la mise en place des « Permis de Végétaliser », il finance les panneaux. Et puis, le bailleur sera également en charge de faire signer le « Permis de Végétaliser » et le cahier des charges aux locataires demandeurs. Le bailleur veillera à communiquer sur le « Permis de Végétaliser » et à communiquer également sur les animations proposées au sein des résidences.

Il y aura quand même une évaluation de cet outil, de façon annuelle, qui sera réalisée par la Ville en prenant un certain nombre d'indicateurs : l'évolution du nombre de détenteurs de permis par an ; le nombre de participants aux événements organisés par la Ville ; l'autonomie des détenteurs de « Permis de Végétaliser » : à évaluer en fonction du nombre d'interventions effectuées par la Ville ou par le bailleur.

Il est indiqué les bailleurs sociaux concernés, donc : Habitat 77, Polylogis (TMH), FSM. D'autres bailleurs sociaux pourront être signataires de cette charte à l'avenir, s'ils sont intéressés. Donc voilà.

Monsieur Vogel : Merci Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Monville.
Madame Monville.

Madame Monville : Evidemment, a priori, on ne peut être que favorables à ce type de délib et à la volonté de végétaliser la ville. Bon. Quand on voit combien vous l'avez urbanisée, en même temps, on se dit que vraiment c'est un peu du greenwashing pour ne pas dire plus. Enfin, c'est histoire de communiquer pour dire on va faire quelque chose, là, quand il y a des petits espaces sur lesquels on ne peut pas produire, construire de l'immeuble et enrichir les promoteurs, là on va mettre un jardin. Bon.

Mais moi, j'ai quand même quelques doutes, alors je vais vous poser une question – mais on va revenir sur mes doutes à la fin du Conseil Municipal parce que j'ai posé une question précise sur les Jardins des Carmes, et j'espère que j'aurai une réponse précise – mais j'ai quand même quelques doutes : est-ce que véritablement les espaces que vous allez aujourd'hui végétaliser sont des espaces qui ne sont pas déjà végétalisés ? Est-ce que, de fait, vous allez végétaliser des espaces qui en ont besoin, c'est-à-dire qui ne sont pas déjà des jardins ou des espaces végétalisés ? Parce que dans le cas des Jardins des Carmes, ce n'est pas ce qui se passe, mais on y reviendra en fin de Conseil Municipal. Mais déjà, est-ce que vous pouvez répondre à cette question-là s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Marie-Hélène.

Madame Grange : Oui. Ces espaces qui seront végétalisés sont des espaces un peu déshérités, qui n'ont pas vraiment de fonction biodiversité, d'où l'intérêt de faire en sorte d'apporter une richesse plus importante que juste de l'herbe, en fait, tout simplement. Et puis il y a des espaces aussi, on a parlé de jardinières – plus on mettra d'espaces plantés dont on s'occupe, plus les gens en prendront soin et je pense que, en effet, c'est un plus que de végétaliser certains espaces aussi qui n'apportent rien sinon, qui n'ont aucun intérêt. On sait bien que la pelouse, de toute façon, ça n'apporte... ça n'a pas grande utilité au niveau nature.

Monsieur Vogel : D'autres questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 11, Noël.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de végétalisation à titre précaire du patrimoine privé du bailleur, à conclure entre la Ville de Melun et les bailleurs sociaux intéressés, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout document y afférent.

11 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LABELLISATION DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (2023-2029)

Monsieur Boursin : Oui Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la labellisation de la structure information jeunesse. Ce qui a changé par rapport à celle d'avant, ce n'est pas tant la configuration sinon le nom – service jeunesse et sports, qui est JES maintenant – mais c'est la durée de la labellisation : avant la labellisation était sur trois années, elle passe maintenant à six années.

Le contenu même de la labellisation, c'est toujours un engagement d'être sur la tranche des 16 – 25. La particularité du BIJ, Bureau Information Jeunesse de la Ville de Melun, est qu'il a une partie d'accompagnement au logement que n'ont pas nos collègues au sein de la Communauté. Et la deuxième spécificité, c'est qu'il a quand même un très grand nombre de personnes qui passent par rapport aux autres, qui ne sont pas des BIJ forcément mais des Points Information Jeunesse.

La labellisation a fait l'objet d'un travail de présentation de dossier. Il s'appuie sur les passages. Il a été un peu altéré dans cette configuration par les deux années Covid qui, bien entendu, en termes statistiques, en tout cas sur le nombre de passages présents, a vu une baisse notoire puisque pendant deux années, les services avaient beaucoup de mal à être acteurs. Pour autant, ce qu'a retenu tant le Département que le CIDJ – Centre Information Départemental de la Jeunesse – c'est le grand nombre de personnes. Sa localisation, si tout le monde en a la mémoire, il est en haut, devant le collège Pierre Brossolette, fait que c'est un lieu de passage accessible et facile, qui va de la gare jusqu'au lycée. Ça fait l'objet d'une rencontre tout à fait technique et très intéressante, tant avec le CIDJ, qui lui se trouve sur le quai de la Courtille, qu'avec le service du BIJ et bien entendu le service départemental, qui est le seul instructeur, qui défendra la labellisation à la Région dans 15 jours de mémoire. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Noël. Est-ce qu'il y a des observations ? On passe au vote. Non,

Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voulais juste dire que le dossier était très bien fait. Et il y en a un qui suit : le BIJ est en face du collège Jacques Amyot et pas Brossolette.

Monsieur Boursin : Pardon. C'est vrai.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 12, Mathieu. Mise en place du conseil d'établissement du Conservatoire.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le dossier de demande de labellisation de la « structure municipale d'Information Jeunesse » dans le réseau « Information Jeunesse » pour une durée de six ans, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

12 - CREATION ET MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE LES DEUX MUSES DE MELUN EN 2023

Monsieur Duchesne : Oui Monsieur le Maire. Donc la délibération concerne le Conservatoire des Deux Muses. En introduction, je voudrais dire quelques mots, juste pour placer les choses un peu dans leur contexte, puis parler de ce fameux conseil d'établissement que nous créons aujourd'hui. Donc, avec le Conservatoire des Deux Muses, nous disposons à Melun d'un établissement culturel, performant, où sont enseignés la musique, la danse et désormais le théâtre pour rappel, depuis septembre dernier. Un établissement performant, je vous le disais, qui a obtenu son Classement à Rayonnement Communal en 2020, il n'y a pas longtemps, et qui s'organise de façon à décrocher un Classement à Rayonnement Départemental dans les années à venir. Autre élément de contexte : le Conservatoire est un établissement culturel moderne. Pour rappel, nous avons reçu un prix, Monsieur le Maire, il y a encore un an ou deux, un prix d'architecture qui contribue, puisque ce Conservatoire contribue lui aussi au rayonnement de notre ville du coup. Et le Conservatoire est également, vous le savez, un établissement très apprécié des Melunaises et des Melunais, et notamment par les habitants du quartier qui sont de plus en plus nombreux à y suivre des cours ces dernières années. Un Conservatoire qui compte au global plus de 750 élèves inscrits à ce jour, et c'est sans compter aussi sur les 2 500 écoliers qui profitent chaque année de dispositifs d'enseignement décentralisé dans nos écoles.

Concernant le pilotage du Conservatoire, ces dernières années, en accord avec le Directeur, le choix avait été fait de confier la direction de l'établissement à deux agents de la Ville. Nous avons une direction bicéphale avec à la fois une direction administrative et financière et, par ailleurs, un directeur pédagogique et artistique, un professeur de guitare, qui avait été élu parmi ses pairs pour coordonner la mise en œuvre des décisions politiques prises par les élus. Celui-ci, donc cet agent, ayant récemment souhaité ne pas prolonger sa mission en tant que directeur pédagogique et artistique pour des raisons personnelles, la Ville est actuellement en cours de recrutement pour le remplacer à ce poste. Ces derniers jours encore, ce matin même, ont été organisés une série d'entretiens avec des candidats. Ca, c'était pour vous donner des éléments de contexte en introduction. J'en viens à la délibération qui concerne donc la

création.

La commune a décidé de se doter d'un conseil d'établissement. Ce nouvel organe est un conseil de concertation qui émet des avis. C'est un nouvel espace de dialogue et de travail. Et cet organe était demandé. Il était demandé. Il regroupe à la fois des professeurs, des parents d'élèves, des élèves, des représentants de la Ville et des agents culturels. Son objectif, à ce conseil d'établissement, c'est de se réunir au moins une fois par an, avec toutes les parties prenantes, toutes celles et ceux qui ont des actions et interactions récurrentes, qui suivent les projets, et les actions mises en œuvre par la direction, c'est-à-dire les aspects pédagogiques, les aspects financiers, artistiques, les partenariats, la communication etc. Tout ce qui fait le quotidien du Conservatoire. C'est une table autour de laquelle les participants pourront évoquer les orientations pédagogiques, je vous le disais, l'organisation de la vie de l'établissement mais aussi le programme de l'action culturelle du Conservatoire, les partenariats avec les acteurs locaux etc.

Comment ça va fonctionner ? Le conseil d'établissement sera présidé par Monsieur le Maire, ou par son Adjoint, ou le Conseiller délégué, en charge de l'établissement. Y siégeront des membres de droit, donc le directeur du pôle culture, le directeur des affaires culturelles, la direction du Conservatoire – donc deux personnes – et des membres élus : quatre représentants des élus du personnel enseignant et également non enseignant, c'est-à-dire les administratifs, deux représentants élus des parents d'élèves et deux représentants élus des élèves. Il y aura aussi des membres désignés par l' élu qui sont : deux chefs d'établissement de l'Education Nationale, qui est un partenaire essentiel pour nous au Conservatoire, et deux partenaires institutionnels ou associatifs.

Et vous disposez, vous l'avez probablement eu en pièce jointe, du règlement intérieur qui vous a été transmis. Vous aurez noté qu'il y a donc un compte-rendu des séances de conseil d'établissement qui sera affiché dans les locaux du Conservatoire à chaque fois qu'il se réunira.

Voilà, il vous est donc demandé aujourd'hui de poser... de bien vouloir voter et d'autoriser la création de ce nouvel espace de dialogue et de travail.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Est-ce qu'il y a des observations ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la création du Conseil d'Etablissement du conservatoire de Melun.

APPROUVE les modalités organisationnelles du Conseil d'Etablissement dans le Règlement Intérieur ci-annexé.

APPROUVE la composition du Conseil d'Etablissement du conservatoire de la Ville de Melun.

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE MAC VAL, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL DE MARNE, POUR LES PROJECTIONS LUMEN DANS LE CADRE DU MOIS DEDIE AUX DROITS DES FEMMES

Monsieur Vogel : Délibération 13, convention de partenariat entre la Ville de Melun et le MAC VAL, Musée d'Art Contemporain du VAL de Marne, pour les projections Lumen.

Monsieur Duchesne : Alors, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, comme vous le savez donc, le dispositif Lumen, inauguré au mois de décembre dernier, permet à la Ville de Melun de disposer désormais de plusieurs projecteurs grâce auxquels les services culturels et associations culturelles peuvent diffuser des œuvres d'art plusieurs fois par semaine dans l'espace public.

Au mois de mars prochain, dans le cadre des actions menées par notre collectivité pour sensibiliser les Melunaises et les Melunais aux problématiques, chaque année abordées à Melun, liées à la Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes, et bien à cette occasion donc au mois de mars, les services cultures ont fait le choix de nouer un partenariat avec le très prestigieux Mac Val – le Musée d'Art Contemporain basé à Vitry sur Seine, qui est un acteur majeur de l'art contemporain en France. Donc à compter du 03 mars, pendant un mois, le plus gros des deux projecteurs Lumen, celui qui est installé à la médiathèque Astrolabe et qui fait office, comme je le dis souvent, de véritable phare culturel pour notre commune, et bien ce projecteur diffusera une série de photographies représentant des estampes qui ont été produites par le MAC VAL, et réalisées par différents artistes au cours des années depuis 1989, chaque année, à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes. Il s'agit un peu d'une rétrospective avec toutes les estampes réalisées par ces dernières. Ces estampes seront présentées pendant la traditionnelle soirée de médiation mensuelle à bord de la péniche Le Madison, en présence notamment du directeur du MAC VAL et de plusieurs de ses collaborateurs. Les Melunaises et les Melunais pourront également retrouver le descriptif précis de ces œuvres en surfant, s'ils n'ont pas pu venir, en surfant sur internet. Par exemple, sur le nouveau site culturel intitulé sortiràmelun.fr qui vient à peine d'être mis en ligne et sur lequel vous retrouvez toute la programmation culturelle de la Ville, et celle des associations culturelles qui ne saurait tarder à être ajoutée, ou encore sur les nouveaux comptes Facebook et Instagram désormais dédiés tout spécialement à Lumen qui est notre nouveau musée numérique à ciel ouvert. Voilà.

La présente convention précise les conditions techniques et financières de cette opération en sachant que le MAC VAL met gracieusement ces photographies à notre disposition, en nous exonérant de multiples droits habituellement pris en charge par les diffuseurs. Nous ne payons que les droits à la DAGP – c'est-à-dire 160 euros en gros – et aux artistes. Rien de plus.

Voilà Monsieur le Maire. Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette convention de partenariat. Et je précise au passage qu'il n'est pas au programme de revenir tous les mois vers vous avec de nouvelles conventions de partenariat. On va essayer de limiter le nombre de conventions signées. On essaiera de travailler avec des partenaires prestigieux. Mais là, il se trouve que le MAC VAL souhaitait qu'il y ait une convention et qu'il fallait passer devant vous en Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Monsieur Martin d'abord, puis Madame Prim.

Monsieur Martin : Oui.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Alors, Monsieur Duchesne, dans le préambule de la convention de partenariat avec le Musée d'Art Contemporain du VAL de Marne, vous faites une rapide présentation de la boutique culturelle de la Ville avec des éléments de langage qui, comme souvent, ne veulent pas dire grand-chose et sont avant tout destinés à cacher la misère.

Depuis le début, on vous le dit, depuis vos essais sur Lumen, le dispositif ressemble à un authentique fiasco. Les soirées de lancement organisées ces derniers temps – tout le monde le constate – n'attirent que très peu de monde, une poignée de personnes, ce n'est pas la peine de

mentir sur les chiffres. Et ce, malgré une communication presque harcelante sur le sujet, la promesse de jouir d'un concert, vous allez même jusqu'à offrir des vins chauds. C'est dire à quel point vous craignez le vide absolu. Mais pire encore, le dispositif n'attire personne en dehors des soirées inaugurales – j'habite en face du quai, je suis bien placé pour voir à quel point il est peu fréquenté – car votre idée de Lumen en fait, de projeter sur le mur de la Cité Administrative impose quand même d'être vraiment dans l'axe de la projection, sinon on ne voit rien. Donc, il impose de venir sur un quai où il n'y a rien. Il n'y a pas de commerces, il n'y a pas de café – excepté la péniche Le Madison, mais c'est tout. Et en pratique, c'est un quai qui n'est quasiment pas fréquenté ; en tout cas pas le soir.

Du coup, on constate à ce jour que votre dispositif, on a l'impression qu'il distrait davantage les canards et les oies de bernache que les Melunaises et les Melunais. On pourrait en rire si on faisait abstraction du coût de l'opération car Lumen c'est un caprice qui est coûteux. C'est d'abord le coût du matériel – je le dis souvent et je le rappelle, c'est près de 150 000 euros – et malgré la promesse de tout financer par du mécénat, et bien en fin de compte, Monsieur Duchesne, du mécénat, vous avez été capable de n'en trouver absolument aucun. On a un peu de subvention publique, mais la subvention publique ce n'est pas du mécénat, c'est toujours le contribuable qui paie. Et pour les Melunais, la facture s'élève à, sèchement, plus de 100 000 euros de matériel. Par ailleurs, on a des frais de communication qui sont assez conséquents. On a une facture énergétique qui n'est pas négligeable. Potentiellement, des rétributions que vous promettez aux artistes également. Mais c'est aussi, et ça vous n'en parlez jamais, c'est le recrutement d'un agent, c'est un salaire chargé pour s'occuper du dispositif. Alors, je sais que cette personne est mutualisée avec d'autres activités, mais enfin c'est quand même son occupation principale. Et par ailleurs, on a encore en plus d'autres agents qui sont mis à contribution par-ci par-là dans le cadre de votre dispositif Lumen.

Bref c'est quand même beaucoup d'argent pour des résultats qui flirtent avec le ridicule. Et d'ailleurs, on peut se demander s'il est légitime d'impacter le budget de la culture avec ce genre de séance diapos dans la mesure où on est davantage dans le registre de l'éclairage public, ou éventuellement de l'évènementiel.

Alors, seule lueur d'espoir, vous avez mis en fait... vous avez quand même fini par mettre en place le programme de la droite en projetant le petit projecteur ambulant sur les murs de l'église Saint Aspais – ça, c'était dans le programme de Denis Jullemier en 2014. C'est vrai que la plupart des communes qui se livrent à ce genre de projections lumineuses ont tendance à le faire sur des monuments historiques en centre-ville. C'est autant une façon de magnifier le patrimoine avec des créations animées que de créer de la vie, de l'animation, dans des rues qui en ont bien besoin.

Alors, au-delà de toutes ces remarques, il y a quelque chose qui m'inquiète dans la convention de partenariat. Vous dites, je cite, « que la Ville va assurer la mise en forme des visuels avec les textes, légendes, marques, logos, etc., les noms des photographes ». Moi, il me semblait que la Préfecture interdisait des projections animées pour des raisons évidentes de sécurité routière – mais entre nous, ça montre encore davantage la limite du dispositif – mais également qu'elle interdisait pour la même raison des textes. Or là, visiblement, vous prévoyez le contraire. Vous prévoyez d'en mettre. Donc je voulais savoir : est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus là-dessus s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Bon. Très sincèrement, Monsieur Martin, je crois qu'ici tout le monde en a un peu marre de parler de ce sujet qui est un sujet parmi d'autres, un sujet culturel parmi d'autres. Vous avez des obsessions et ça revient ; à chaque Conseil Municipal, vous nous parlez de Lumen. Et, si j'avais pu éviter – je le disais tout à l'heure en terminant de présenter

ma délibération – si j’avais pu éviter de présenter une convention, je l’aurais fait – il n’y en aura pas quinze en 2023 – et bien j’aurais évité de le faire parce que je pense qu’on a suffisamment débattu, et dans la presse, et ici au Conseil Municipal, et ce n’est vraiment pas... C’est vraiment nous faire perdre du temps, et on n’avance pas. Je regrette que vous répétiez sans cesse, en boucle, toujours les mêmes arguments, que ce soit en commission, dans la presse, voilà. Donc, on vous a entendu. Maintenant, ce que je voudrais vous dire, et peut-être Monsieur le Maire s’il est d’accord, nous pourrions peut-être passer la parole à certains de nos collègues avec lesquels les services culturels travaillent justement. Et sur cette édition de mars 2023, à l’occasion de la Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes, nous travaillons en transversale. C’est la preuve que cet outil, que nous commençons à appréhender, va être utile non seulement aux services culturels mais aussi aux autres équipes. Nous travaillons avec le projecteur mobile. Nous commençons, nous faisons nos armes avec les agents, et je suis certain que c’est un pari d’avenir et que ce matériel nous sera très utile pour innover, pour créer du lien social. Donc, vous restez sur vos arguments, moi je reste sur les miens, et je termine...

J’en profite quand même au passage pour vous dire qu’il y a beaucoup d’automobilistes qui passent sur la pénétrante et qui, eux aussi, sont interpellés par ces images qui ne sont pas animées, et que ces images, bien souvent, elles leur décrochent un sourire. Et, de fil en aiguille, les uns les autres vont se renseigner sur internet, à droite et à gauche, trouvent l’information, savent de quoi il s’agit. Et là, nous créons des ponts entre les habitants et la culture. J’en ai terminé. Monsieur le Maire, si vous voulez passer la parole à certains.

Monsieur Vogel : Brigitte et Aude. Brigitte d’abord.

Madame Tixier : Oui, juste une fraction de seconde pour rebondir sur l’usage multiple de Lumen. Je crois que, tout à l’heure, Madame Monville parlait des habitants des quartiers nord de Melun qui ne se déplacent pas forcément si facilement, et bien c’est un petit peu le principe. C’est ce que nous allons faire avec Lumen, de pouvoir aller au-devant d’eux. Et au-devant d’eux avec de la culture, et de la culture tous azimuts puisqu’en fait il n’est pas question de faire dans telle ou telle direction. Et qu’en l’occurrence, s’agissant là de l’opération qui va avoir lieu dans le cadre des activités – mais je vais laisser ma collègue en parler tout à l’heure – du 08 mars, pour marquer donc ce jour dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes, il se trouve que là, on a eu une opportunité tout à fait intéressante de rencontrer un photographe belge très sensibilisé à la violence faite aux femmes du Congo. Vous allez dire que peut-être je radote, peut-être c’est possible aussi, mais en tout cas vous savez que c’est un sujet qui tient très à cœur à l’ensemble du Conseil Municipal, de soutenir les actions du Docteur Mukwege, et qu’à ce titre-là ce photographe nous a proposé une exposition tout à fait bouleversante, sur un mode de communication qui n’est pas habituel : qui est en effet sur du tissu. Il y a plus de cinquante vues. Et d’ailleurs, je salue les membres du CCAS qui nous ont aussi accompagnés dans cette opportunité, et qu’à ce titre, nous allons pouvoir reprendre, grâce à Lumen, des toiles de ce photographe qui n’auraient jamais été connues de qui que ce soit dans les quartiers, où là, parfois, en effet nous avons eu l’occasion de le voir au moment de l’inauguration de l’école Denis Mukwege, ils ont de vraies valeurs qu’ils entendent défendre. Et en tout cas, c’est une occasion pour que nous « jouions » même si le mot est très mal venu excusez-moi, mais nous puissions travailler tous ensemble sur ce sujet aussi grave. Je pense que Lumen aura aussi une vocation de développement sur la mixité que l’on peut avoir avec tous types de population et d’habitants de la ville. Là, en l’occurrence, je pense que cette exposition d’ailleurs elle sera multiple puisque, outre le fait que certaines toiles seront diffusées grâce à Lumen, nous avons aussi choisi de pouvoir aller avec ces expositions réelles, « avec les toiles », dans différents lieux – vous aurez la

communication – dans les centres sociaux, à l'Espace Saint Jean, et pour rebondir aussi dans des endroits divers de la ville. Je crois qu'il y a cinq lieux, c'est ça ?

Monsieur Vogel : Merci. Aude.

Madame Rouffet : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, vous l'avez compris, c'est une exposition qui sera en partie dévoilée, enfin redévoilée parce que l'inauguration de cette exposition va avoir lieu le 27 mars. 27 février, j'ai dit quoi ? Au temps pour moi, je suis trop d'avance. Du coup j'ai perdu le fil. L'exposition sur les violentes faites aux femmes au Congo. Et cela rentre dans une programmation beaucoup plus large autour du 08 mars qui n'est pas la Journée Internationale Contre les Violences faites aux Femmes, mais la Journée Internationale des Droits des Femmes ; c'est parfois malheureusement un peu trop lié. Donc, une programmation assez riche où tous les services de la ville se sont mobilisés : que ce soient les services culturels, on l'a bien compris, le service des centres sociaux, on l'a bien compris, les centres de loisirs, les services jeunesse, le service sport, de manière à proposer pléthore d'actions et d'activités qui puissent toucher un maximum d'habitants et d'habitantes de la Ville de Melun. La communication sera faite très prochainement si c'était la question.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui. Je reviens parce que je n'ai pas eu de réponse à ma question en fait. La question que je vous avais posée. Je voulais savoir, en projection des éléments de texte parce qu'à mon avis ça pose des problèmes de sécurité routière. Et puis par ailleurs, Monsieur Duchesne, moi je n'ai pas d'obsession. Je vous reparle de Lumen parce que vous venez avec une délibération sur Lumen. Sinon, je suis d'accord avec vous, c'est un sujet insignifiant.

Monsieur Vogel : Bien. Mathieu.

Monsieur Duchesne : Il n'y aura pas de visuel animé ni de texte, comme on s'y est engagé.

Monsieur Martin : Excusez-moi, mais vous mettez dans la convention de partenariat que vous allez mettre en forme du texte destiné à être projeté. Alors.... Enfin, c'est écrit tel quel.

Monsieur Duchesne : S'il y a du texte qui accompagne les visuels, ce sera sur les réseaux sociaux, ce sera sur la toile mais ce ne sera pas sur le mur de la tour de la Cité Administrative. Voilà. Je vous dis ce qu'il en est.

Monsieur Vogel : Très bien. Vous avez clarifié. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vais profiter de cette délibération pour pousser un petit coup de gueule sur la communication de la Ville de Melun et par rapport à Lumen. C'est de la communication à outrance à laquelle on a droit sur Lumen – les réseaux sociaux, le site de la Ville, Melun Mag, les sucettes JC Decaux, on a tout. Par contre, dans la politique culturelle, vous avez très récemment mis en gratuité le musée de Melun ; et là aucune communication. C'est vraiment incompréhensible. C'est de l'art, vraiment de l'art réel. Aucune communication là-dessus alors que 100 % de la communication de la politique culturelle est faite au bénéfice de Lumen. Donc je trouve ça un peu hallucinant. Il y a d'autres choses aussi en politique culturelle : c'est l'Espace Saint Jean, c'est tout ce qui se passe à l'Escale. Aucune communication. Tout est pour Lumen. A un moment donné, il va falloir équilibrer les choses.

Monsieur Vogel : Oui Mathieu, tu veux dire que dans le magazine, il y avait l'annonce sur le musée, un petit article sur le musée de Melun ?

Monsieur Duchesne : Exactement. Dans le dernier magazine, on vient de parler de la gratuité au musée de Melun qui a été votée au mois de décembre. Et vous venez de dire à l'instant qu'on ne savait pas du tout ce qui se passait à Melun au niveau des services culturels. « L'actualité des services culturels, la programmation, on ne sait pas » dites vous. Et bien, je vous l'ai annoncé à l'occasion de cette délibération, on vient de lancer un site internet figurez-vous, sortiràmelun.fr. Vous allez dessus et vous y retrouverez toutes les informations. Il est sorti il y a quelques jours en ligne, et là encore, il y a un article dans le magazine municipal que vous avez lu assidûment et dans lequel vous retrouvez l'information.

Monsieur Vogel : Il n'est pas abonné au magazine municipal. Madame Prim.

Madame Prim : Alors, moi je prends note de ce qui a été dit sur ce qu'il allait se passer en cette journée du 08 mars. Des propositions qui ont l'air tout à fait intéressantes, notamment sur les femmes du Congo, et peut-être l'inclusion un peu plus forte d'autres acteurs de la Ville. Le partenariat avec le MAC VAL, c'est une idée intéressante : l'art contemporain n'a pas encore été très représenté dans notre ville. J'espère qu'on ira vers les femmes, mais surtout le droit des femmes, la lutte pour le droit des femmes, parce que l'année dernière, le côté artistique de cette journée passait un peu à côté de son propos. C'était intéressant, les projections-échanges très bien, mais certaines animations nous avaient laissé plus que songeurs, même un peu énervés – c'est le moins qu'on puisse dire. Ce sera un point de vigilance pour nous.

Parce que les ateliers yoga, zumba, bien-être... mais enfin, pourquoi la journée de lutte pour le droit des femmes vous évoque cela ? Doit-on se détendre pour mieux accepter la vie dans un monde patriarcal ? En creux, cela nous renvoie à cette notion d'hystérie que l'on nous colle souvent : « Calme-toi chérie ! Elle doit avoir ses règles. » Moi, je trouve ça insultant de proposer aux femmes des ateliers comme ça, de bien-être. Ça peut intéresser aussi les hommes, les ateliers de bien-être. Bref. Il faut qu'on se calme. Il faut que je me calme. Il ne faut pas qu'on nous voit trop, non plus. On reste au chaud dans des petits ateliers. Voilà, c'est sympa ; on pourrait faire du tricot aussi, je pense que ce serait une belle idée. Non. Lutter pour le droit des femmes ne se passe pas dans une salle de méditation. Le yoga et la zumba ne nous aideront pas à mieux faire valoir nos droits.

Cette journée, c'est l'occasion de faire du bruit. Ces luttes doivent être fortes, elles doivent être musclées – parce que ouais, on a des muscles – et doivent nous rendre visibles. Nous devons être là, bien présentes dans l'espace public, pas en train de nous calmer. Pas ce jour-là, ni aucun autre d'ailleurs. Tellement de choses sont à faire en partenariat – et donc j'attends impatiemment de voir le programme – en partenariat avec les associations, les maisons de quartiers, les écoles, les lycées, les collèges : des tables rondes ; des ateliers de réflexion, et pas de réflexologie, sur l'espace urbain souvent ignorant des femmes et des enfants d'ailleurs ; des consultations sur la sécurité des femmes dans l'espace public, ça peut être un moment intéressant pour interroger les femmes sur comment elles ressentent l'espace public, que ce soit en termes d'agressions sexuelles, de praticité de la voirie... beaucoup de choses sont pensées par et pour les hommes. C'est vraiment un moment dont il faut se saisir pour débattre. Il peut y avoir des déambulations, des concerts pour rendre visibles les femmes et cette journée de lutte.

Bref, si on se donne la peine de regarder d'ailleurs ce qui se passe dans d'autres villes, on voit que d'autres ont compris de quoi cette journée était le nom. On voit qu'on peut mieux faire,

donc je compte sur vous. Et on aimerait aussi être, pourquoi pas, impliqué dans ces réflexions ; on a des idées, on serait ravi de les partager. Voilà.

Monsieur Vogel : Aude, et Noël.

Madame Rouffet : Mais moi aussi je serais ravie de partager avec vous. Je me suis déjà mise plusieurs fois à votre disposition lors des différents conseils municipaux. Maintenant, vous avez mon mail...

Madame Prim : Inaudible.

Madame Rouffet : Alors, c'est plus compliqué que ça dans l'organisation. Mais en tout cas, je suis tout à fait disponible pour en discuter. Vous avez cité quelques idées auxquelles nous n'avons pas pensé donc c'est super, je note pour l'année prochaine.

Je trouve ça un peu réducteur malheureusement votre façon de voir ce qui a été fait l'an dernier parce que, effectivement, il y avait de la zumba, du machin, etc. Alors, je ne sais pas s'il faut... la lutte pour le droit des femmes est un sujet extrêmement vaste. On ne va pas l'aborder dans les cinq minutes que je vais prendre, là, tout de suite, et dans les deux minutes que vous avez saisies. Je reviens sur la programmation. On avait une exposition à la médiathèque « L'égalité c'est mon genre ». On avait une projection-échanges sur la journée internationale des droits des femmes « Je ne suis pas féministe, mais... ». On a eu, effectivement, des séances de sport. On a eu la projection en avant-première du film L'Empire du Silence, suivi d'un débat. On a eu une pièce de théâtre : Le Grand Large, sur les violences faites aux femmes, avec un débat. On a eu des cafés Louvre avec des portraits de femmes, suivis de débats. On a eu une projection-échanges sur « Mon Nom est Clitoris », avec des débats. On a eu une exposition « Femmes A Venir », avec des débats. Et il m'en reste encore quelques-uns mais ça devient un peu redondant. Donc je veux bien comprendre que vous n'appréciez pas les ateliers divers et variés, mais ça vient en complément d'autre chose.

Les femmes, pour beaucoup, n'ont pas forcément accès à des sports, à des sorties de bien-être. Et ça c'est un fait. Et c'est leur demande. C'est une réponse à leur demande. Donc là, la Ville se proposait d'offrir, via des associations melunaises, un espace qui leur était ouvert de façon gratuite – sauf pour une des séances où le tarif était réduit – mais voilà, c'était l'occasion de peut-être, pour cette journée-là... C'est symbolique. Ce n'est pas la levée de poing, je l'entends très bien. Mais ça reste quelque chose d'assez cohérent avec les besoins exprimés par les Melunaises, vous voyez.

Monsieur Vogel : Bon.

Madame Rouffet : On va continuer dans cette lancée pour 2023...

Monsieur Vogel : Oui, c'est bien parti. Madame Prim vous voulez répondre quelque chose. Je vois que...

Madame Rouffet : Je n'avais pas fini.

Madame Prim : Effectivement, je n'ai pas appuyé le fait qu'il y avait des choses très intéressantes.

Monsieur Vogel : Bah voilà. Mais c'est bien de le dire.

Madame Prim : Alors attendez. Cependant...

Monsieur Vogel : Vous le reconnaissez, là.

Madame Prim : Mais je l'ai dit. Je l'ai dit. Je ne l'ai peut-être pas dit assez fort.

Monsieur Vogel : Pas beaucoup.

Madame Prim : Non, non. Je l'ai dit. Je l'ai dit.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas entendu.

Madame Prim : Si, si.

Monsieur Vogel : Vous l'avez dit implicitement.

Madame Prim : Quand vous aurez un logiciel...

Monsieur Vogel : Aussi développé que le vôtre.

Madame Prim : ... ce sera retranscrit. Mais, que ce soit une demande des femmes d'avoir des ateliers de ce type, pourquoi pas ? Mais pourquoi ce jour-là ?

Monsieur Vogel : Bon écoutez, c'est votre position.

Madame Prim : C'est la Journée de Lutte pour le Droit des Femmes.

Monsieur Vogel : C'est votre position. Vous n'êtes pas d'accord.

Madame Prim : Ca raconte quelque chose de fort et d'important.

Monsieur Vogel : Noël. Allez.

Monsieur Boursin : Je ne sais pas, j'ai l'impression qu'on fait un effet de fixation sur des journées comme ça, moi ça me... Ca m'interroge toujours quand on fait la journée de quelque chose. Chut, chut, chut. S'il te plaît. Donc, ce que je voulais dire là, c'est que toutes les activités qui sont mises en place, ce n'est pas simplement ce jour-là. C'est toute l'année où il y a des actions qui sont conduites, et j'aimerais que l'on rende aux associations au moins cette qualité de permettre d'offrir tout au long de l'année, et pas simplement sur la culture, mais sur le sport, sur l'éducation, sur les associations qui parfois n'ont pas forcément un objet destiné au sport ou à la culture – c'est de l'entraide ou autre chose – et qui prennent en compte, chaque année qui se fait, de plus en plus, la posture et la place des femmes dans ces associations. Que ce soit sur la gouvernance, que ce soit sur la prise de position, que ce soit sur tout ce qui va concourir à ce dessein.

Je vous invite à aller écouter un monsieur qui s'appelle Yann Le Bossé, qui est un Québécois, qui est un chercheur, et qui travaille sur le pouvoir d'agir. Le pouvoir d'agir des gens, c'est cette capacité de s'autoriser à franchir des obstacles. Et c'est ce que l'on invite à faire toutes les associations depuis déjà de nombreuses années. Il faut savoir que les obstacles que nous rencontrons, nous, en responsabilité du service public, c'est qu'il faut que les gens puissent le faire, le comprennent, aient envie, et mettent de l'énergie dessus. Et il y a effectivement des

difficultés qui ne sont pas du fait de la commande politique. Mais il faut convaincre les gens d'aller sur ce terrain de ce changement de paradigme. Et je peux vous dire que le milieu sportif est tout à fait en phase avec cette évolution, même sur des disciplines qu'il y a encore à peine une décennie étaient totalement fermées aux femmes. Voilà.
Mais ça va être du long terme.

Monsieur Vogel : Aude, tu voulais ajouter quelque chose. Et puis on passe au vote.

Madame Rouffet : Oui j'allais dans le sens de Noël. Effectivement...

Monsieur Boursin : Et pourtant tu voulais que je la ferme avant que j'ai fini.

Madame Rouffet : ...c'est tous les jours. Mais c'est quand même bon de rappeler ça de pierre blanche. C'est quelque chose d'assez large, encore une fois, le droit des femmes. Et je vais exactement dans le sens de Noël. Les services de la Ville ont ça en tête. Que ce soit la petite enfance, l'enfance, les différents services qui sont à destination du public, l'égalité femmes – hommes fait partie intégrante des valeurs que nous, Ville, des valeurs que nous, Républicains tous ici autour de cette table – au sens noble du terme – portons. Vous voyez ce que je veux dire ? Le CCAS met à disposition tout un tas de possibilités d'écoute. Dans les ateliers socio linguistiques à destination des primo arrivants, l'égalité des hommes et des femmes fait partie intégrante du programme. Ce n'est pas quelque chose qui se... Si la politique de la Ville en faveur du droit des femmes, l'égalité femmes – hommes, ne se résumait qu'à des one shot autour du 08 mars et du 25 novembre, là ça aurait été dommage. En tout cas, ce n'est pas du tout ce qu'on essaie de mettre en place. Et donc on peut tout à fait en discuter comme c'est aussi ce que vous souhaitez, ce que vous auriez souhaité aussi mettre en place. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Abstention ? Ok. Délibérations 14 et 15, Aude, c'est le renouvellement des conventions d'objectifs des centres sociaux Lavoisier et Schuman.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Département du Val-de-Marne, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

14 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL LAVOISIER

Madame Rouffet : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit aujourd'hui de formaliser ces renouvellements de la convention d'objectifs et de financement de deux centres sociaux. Comme vous le savez, nous avons quatre structures sur les hauts de Melun, quatre centres sociaux : Schuman, Montaigu, Lavoisier et La Boussole. Ce qui montre vraiment la volonté d'être au plus près de nos habitants encore une fois. Aujourd'hui ce que vous avez dans le dossier c'est la convention d'objectifs et de financement et la note de présentation de ce qu'est un centre social, pour une meilleure connaissance. En novembre dernier, pour ces deux

centres sociaux que sont Schuman et Lavoisier, a eu lieu la commission délocalisée de la CAF avec son président et sa vice-présidente auxquels les équipes ont présenté le projet social pour les quatre ans à venir. Cela se focalisait particulièrement sur ce qui constitue cette convention, c'est-à-dire l'animation collective des familles et la coordination. Donc il s'agit de renouvellements de conventions pour les quatre ans à venir, 2023-2026.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Non, pardon. Allez-y.

Madame Monville : Moi je voudrais juste dire deux mots sur les centres sociaux parce que je pense que les centres sociaux dans la Ville ne sont pas suffisamment soutenus. Je pense que les centres sociaux dans la Ville n'ont pas suffisamment de moyens humains et matériels pour faire un travail qui serait un travail social d'accompagnement, dans les quartiers populaires de la Ville, digne de ce nom. Cela fait plusieurs fois que je le fais remarquer ici mais donc la signature de ces conventions est une occasion d'y revenir. Je crois que nous avons perdu beaucoup d'une politique sociale qui n'était déjà pas extrêmement développé, mais on parlait par exemple des séjours, de la possibilité qu'avaient avant les enfants de partir en vacances dans un centre que la Ville de Melun possédait et qu'elle a vendu. Il y avait encore d'autres choses qui étaient organisées. Aujourd'hui, dans les quartiers populaires, les familles se plaignent énormément du fait que rien n'est organisé pour les jeunes ou pas suffisamment, qu'ils ont très peu d'occasion de sortir du périmètre de la Ville et du quartier où ils sont confinés. Et à part le programme de développement de la Boussole, qui, de fait, comme c'est un nouveau centre social, un nouveau centre avec une bibliothèque etc. développe de nouvelles activités intéressantes, mais à part ça, on est plutôt sur une tendance décroissante en termes d'activités et de moyens que sur une tendance au contraire d'accélération, disons, de ce que devraient être ces centres sociaux, d'encouragement en tout cas de ce que devraient être ces centres sociaux. Ce que je disais tout à l'heure à propos des difficultés que traverse la société dans laquelle nous vivons, et du fait malheureusement que la police ne pourra rien changer à ces difficultés. Vous m'avez rétorqué, Monsieur le Maire, « si nous mettons en œuvre cette politique sécuritaire, nous faisons aussi autre chose, et en particulier sur l'éducation, on investit dans l'éducation ». Je vous ai souvent contesté cela en vous disant que l'essentiel de votre investissement avait consisté à construire une nouvelle école à l'Ecoquartier, mais bon. Mais vous n'investissez pas, que très peu, dans la politique sociale d'accompagnement de celles et ceux qui en ont impérativement besoin. Et les centres sociaux sont là pour ça. Or, dans ces centres sociaux, malheureusement, les gens n'ont pas les moyens de faire leur travail correctement : ils ne sont pas suffisamment nombreux et ils n'ont pas les moyens de répondre aux demandes sociales qui sont autour d'eux. Or, c'est ça qu'ils doivent faire, c'est répondre à la demande. Ils ne doivent pas être calibrés en fonction d'un présupposé qui est le vôtre, non, c'est de quoi a besoin la population et comment je réponds aux besoins et aux nécessités de la population. Force est de constater qu'à Melun la population a des besoins qui ne sont absolument pas couverts par la politique municipale en termes de politique sociale.

Monsieur Vogel : Oui, Aude si tu veux répondre sur les centres sociaux ou je donne la parole à Monique parce que vous êtes parti des centres sociaux mais vous avez parlé de toute la politique sociale.

Madame Monville : Non, j'ai parlé des centres sociaux mais si vous voulez parler de la politique du CCAS, j'ai des choses à dire aussi mais là j'ai parlé des centres sociaux.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas le sujet. On ne parle pas du CCAS. On va vous répondre sur la

politique sociale parce qu'on ne peut pas laisser passer ça. Et puis on passera au vote. Monique.

Madame Cellierier : Je voulais dire, Madame Monville, que tous les ans nous faisons une analyse des besoins sociaux qui est obligatoire au niveau du CCAS. C'est une façon pour nous de connaître les problématiques sur Melun et les besoins qui sont formulés par les personnes et on essaie d'y répondre au mieux. Vous ne pouvez pas nous dire qu'on est complètement éloignés des problématiques du terrain. On est obligés de faire une analyse des besoins sociaux. Véritablement, on essaie de répondre au mieux. Peut-être qu'il y a des points où l'on est moins bon que d'autres, mais on essaie de coller au plus près aux problématiques des gens donc je ne peux pas entendre ça.

Monsieur Vogel : Voilà. C'est simplement pour répondre à ce que vous avez dit, on n'ouvre pas un débat sur la politique sociale. On repasse à nos fameuses délibérations. Est-ce qu'il y a encore quelque chose sur les centres sociaux Lavoisier et Schuman ? Madame Prim.

Madame Prim : J'ai simplement une question sur cette promesse que vous aviez faite d'ouvrir aussi un centre social pour le sud Melun. Ce ne sont pas ces centres sociaux là, mais c'est une question qu'on a pas l'occasion de poser en dehors de ces délibérations.

Monsieur Vogel : Vous avez le droit de poser toutes les questions, j'ai plein de questions orales qui ont été posées. Vous voyez que c'est vrai, que vous êtes d'accord avec moi. Aude.

Madame Rouffet : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais simplement répondre à ce qui a été dit en disant qu'en fait tous les jours les agents répondent aux besoins des habitants. Vous avez une vérité peut être un petit éloignée de ce qui est la réalité qui m'est remontée assez récemment par les agents. Effectivement, les besoins sont croissants. Effectivement, on a des déferlantes de situations plus que préoccupantes. Et on va dire que le hackage, le fait que la MDS ait été hackée rend des situations extrêmement difficiles. Est-ce que les agents des centres sociaux ont la possibilité de répondre à tous ces besoins ? Non, parce qu'ils n'ont pas la formation non plus et parce qu'ils ne sont pas forcément spécialisés. Ce ne sont pas leurs compétences. Et donc il faut savoir distinguer ces choses-là. Il faut savoir aussi voir cet objectif-là. Le sujet de cette délibération, c'est le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de deux centres sociaux. Il faut savoir que ces projets sociaux sont élaborés par l'équipe du centre social, mais cela ne sort pas du chapeau, c'est en concertation avec les partenaires et avec les habitants. La participation des habitants est un des axes prioritaires des centres sociaux, c'est quelque chose d'assez transverse. Donc tout est construit avec les habitants. Là j'ai sous les yeux, par exemple, ce qui est prévu pendant les vacances d'hiver à Picot, donc à Montaigu : toute la première semaine il y a des activités, à destination des enfants, des adultes, des familles. On peut pas laisser dire que rien n'est fait. Alors oui, les besoins sont croissants et cela devient exponentiel. Malheureusement nous ne pouvons répondre qu'avec les moyens que nous avons. Il y a des activités à chaque vacance. Il y a des activités deux weekends par mois dans chaque structure. Et là je ne parle que des centres sociaux.

Monsieur Vogel : Oui, Monique.

Madame Cellierier : Et en plus, une nouveauté, puisque vous savez que la maison sport-santé est ouverte réellement depuis le mois de septembre. Et là aussi ils vont au plus près des habitants car il y a des activités dans les centres sociaux avec la maison sport-santé. Donc on

ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Au contraire, on a démultiplié les axes d'intervention.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame Monville : Oui, juste rapidement mais pour répondre. La politique sociale de la Ville est sous-dimensionnée. Vous parlez d'un weekend sur deux. On a une population de 40 000 habitants et il y a la moitié de notre population qui vit dans des quartiers populaires. La politique sociale de la Ville est absolument sous-dimensionnée. Quand on voit l'argent qui passe dans des investissements dont on se contrefiche et qui vont au contraire détériorer notre qualité de vie en y emmenant davantage de voitures, confier le barreau nord, ou la destruction du bois de Montaigu, pour ne parler que de ça. Quand on voit combien ça coûte à la Ville. Ou encore là en parlant de la police municipale, de la police communautaire, de son armement, de son surarmement etc. Et bien la politique sociale de la Ville est sous-dimensionnée.

Monsieur Vogel : Vous vous égarez, Madame Monville.

Madame Monville : Si vous arrivez à nous démontrer le contraire alors là, franchement, vous êtes très fortes. Amenez-moi les chiffres, parce que moi je vais vous emmener les chiffres, rapportés au nombre d'habitants, avec des exemples d'autres Villes, en Seine-Saint-Denis par exemple, qui font un vrai travail avec leurs habitants. Ce n'est pas le cas de Melun.

Monsieur Vogel : Bon, Madame Monville, ce n'est pas la peine de vous mettre dans ces états-là. S'il vous plaît, on va passer au vote. Oui, Ségolène.

Madame Durand : Je reviens juste sur la maison sport santé. On a déjà demandé à ce que vous nous présentiez ce dispositif. Cela n'a toujours pas été fait. Donc si vous pouviez y remédier, ce serait gentil, s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas la peine de vous mettre dans ces états-là, vous débordez des sujets, vous parlez d'armement, de désarmement. On est dans les conventions d'objectifs de deux centres sociaux. Je passe au vote sur la délibération 14. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Lavoisier.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

15 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL SCHUMAN

Monsieur Vogel : Sur la délibération 15. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Merci. On passe à la délibération 16, Michel, le forfait mobilités durables pour les agents de la commune.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Schuman.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

16 - INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES AU PROFIT DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur Robert : Merci, Monsieur le Maire. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons adopté le 10 novembre dernier l'instauration du forfait mobilités durables au profit des agents communaux. Et nous avons eu un débat à l'époque sur les modalités de ce forfait et des prévisions d'évolution au niveau national. Depuis cette date, un décret du 13 décembre, complété par un arrêté du même jour, a modifié quelque peu les choses, dans le sens d'un élargissement du dispositif, dispositif élargi désormais aux agents contractuels de droit privé mais pas seulement public, qui autorise désormais le forfait mobilités durables avec le remboursement des frais de transport public ou d'abonnement et également les dispositifs de transport sont élargis aux engins de déplacement personnel tels que les hoverboards et trottinettes électriques, et également à l'autopartage qui n'était pas mentionné en 2020. D'autre part, les plafonds d'aide possible sont modulés : il n'est plus nécessaire d'atteindre cent jours d'utilisation, mais cela peut commencer à vingt jours et ensuite, trente jours, cinquante-neuf jours et cent jours. Ce qui donne des modulations d'aides qui passeraient respectivement à cent euros, deux-cents euros et trois-cents euros. Le montant maximum était de deux-cents euros précédemment, il est passé à trois-cents euros. Voilà à peu près l'essentiel. De ce fait, il est proposé d'annuler la délibération précédente du 10 novembre, de la rapporter et d'instaurer des nouvelles conditions qui respectent le décret du 13 décembre 2022 et l'arrêté, et qui subordonnent, comme d'habitude, le forfait aux justifications. Le reste est inchangé : crédits 2024 car cela s'appliquera en fin d'année 2023. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Très bien, merci Michel. On peut passer au vote ? Non, Madame Monville.

Madame Monville : Non, juste une explication de vote pour dire que nous nous étions abstenus la dernière fois parce que justement il n'y avait pas cette possibilité de cumuler mobilités durables ou actives ou non polluantes avec transports en commun, donc maintenant c'est possible et c'est très bien. Juste une question : vous savez que la Maire de Paris envisage d'interdire les trottinettes électriques qui sont très accidentogènes. Monsieur Saint-Martin en a plusieurs fois parlé au Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a une réflexion sur ces mobilités durables justement ?

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Il faut distinguer certainement l'usage d'une trottinette électrique personnelle, dont l'usager est propriétaire, et le système de location type vélos électriques, système de location partagé, et c'est plutôt cela qui est en cours de réglementation.

Monsieur Vogel : Ok, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 17, Michel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2022.11.19.209 du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2022, relative à l'instauration du forfait mobilités durables au profit des agents communaux.

INSTAURE, à compter du 1^{er} janvier 2023, le Forfait Mobilités Durables, selon les modalités d'octroi définies par le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « Forfait Mobilités Durables » dans la Fonction Publique Territoriale, modifié par le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022.

PRECISE que l'octroi du « Forfait Mobilités Durables » est subordonné à la fourniture des justificatifs attestant l'utilisation d'un ou plusieurs moyens de transport alternatifs éligibles.

INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

17 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE, POUR LA REALISATION DE BANDES CYCLABLES AVENUES POMPIDOU, PATTON ET DU 13EME DRAGON.

Monsieur Robert : Alors il est proposé d'adopter une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour des aménagements cyclables. Lors de précédentes présentations ou débats, nous avons évoqué que plusieurs interventions étaient possibles et étaient même réalisés pour les aménagements cyclables, à la fois la Ville qui reste compétente pour sa voirie, à la fois l'Agglomération qui a un schéma directeur des liaisons douces, et même dans certains cas le Département dans le cadre d'autres aménagements types bus en sites propres. Donc dans ce cadre-là, la Ville et l'Agglomération se sont concertées pour réaliser ces aménagements en commun, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. La Ville a le projet, dans le cadre du Plan Vélo, d'aménager des rues, qui sont citées, qui sont la rue de Sampigny, en double-sens cyclable entre la rue du président Despatys et la rue Louis Beaunier, et également la rue Emile Leclerc : prolongation de la piste cyclable existante depuis deux ans, jusqu'à la place Beltrame devant l'Ecole de Gendarmerie. L'Agglomération de son côté a, dans son schéma des liaisons douces, inscrit de longue date des aménagements pour poursuivre, ou en tout cas résorber une discontinuité, entre les avenues Patton, Pompidou au nord, et le Treizième Régiment d'Infanterie plus au sud. Donc dans ce cadre-là, la Ville réaliserait les travaux et l'Agglomération apporterait son assistance technique et également rembourserait le montant à la Ville. C'est ce qui est prévu, pour un montant de 51 000 euros hors taxes, soit 61 285 euros TTC. Dans ce cadre-là aussi, la convention prévoit que ce sera l'Agglomération qui bénéficie du FCTVA. Voilà l'essentiel. Donc Monsieur le Maire veuillez proposer d'approuver la convention qui est annexée et de vous autoriser, ensuite à la signer.

Monsieur Vogel : Merci, Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 18, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention ci-annexée entre la Commune de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la réalisation de bandes cyclables avenues Pompidou, Patton et du 13^{ème} Dragon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

18 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SDESM POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération porte sur le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Le CPE actuel arrive à échéance le 31 décembre 2023. La Ville doit remettre en concurrence sa fourniture de gaz pour l'alimentation des bâtiments communaux. Elle doit anticiper cette échéance et souhaite adhérer au groupement de commandes proposé par le SDESM. L'adhésion à ce groupement de commandes permettra à la Ville d'assurer la mise en concurrence obligatoire et d'obtenir des tarifs plus intéressants que si elle l'achetait seule. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDESM pour l'achat du gaz, d'autoriser le Maire à prendre les mesures d'exécution nécessaires à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents requis pour la participation de la Ville au groupement de commandes.

Monsieur Vogel : Merci, Gilles. Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Je remercie Monsieur Ravaudet d'avoir pris en considération ma demande lors du Conseil Municipal du 10 novembre dernier, d'adhérer au groupement de commandes de fourniture de gaz du SDESM. Il est important que la Ville étudie toutes les solutions pour réduire sa facture d'énergie. D'ailleurs, beaucoup de villes de l'Agglomération ont adhéré à ce groupement d'achat et font des économies considérables, là où nous, finalement, on paye plein pot. Je ne doute pas que Monsieur Ravaudet a dû d'ailleurs former Monsieur Mebarek aux compétences et aux actions du SDESM.

Monsieur Vogel : Madame Durand, je ne voudrais pas vous décevoir, mais ce n'est pas lié à votre intervention, c'est lié à la fin de notre contrat. Gilles.

Monsieur Ravaudet : C'est ce que j'allais dire. On ne pouvait pas changer le contrat actuel puisqu'on est lié jusqu'au 31 décembre 2023. Donc on n'a pas attendu pour regarder toutes les propositions qu'on avait. Effectivement, il s'avère que la proposition du SDESM, à l'heure actuelle, est la plus intéressante, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans quand on était sur l'autre contrat qu'on avait pris. Mais alors, quand même un petit correctif, Ségolène, ce n'est pas 80 euros, la réalité c'est 135 euros parce que 80 c'est le prix de la molécule, auquel vous rajoutez le transport, les divers éléments, taxes, plus les taxes sur les taxes. Toujours est-il qu'on arrive à 135 à l'échelle 2023. Notre contrat aujourd'hui, on est en moyenne à 160, mais la particularité c'est qu'il était meilleur il y a dix ans qu'aujourd'hui. Ce tarif est aussi variable trimestriellement, ce que ce ne sera pas l'abonnement au SDESM. Mais peut-être que dans dix ans on fera machine arrière, parce que le SDESM sera moins intéressant. On a signé un contrat il y a dix ans : c'était le meilleur contrat il y a dix ans. Aujourd'hui, il s'avère que le meilleur contrat c'est le SDESM, donc on y va. Aujourd'hui on repart pour une période

avec le SDESM. Effectivement, merci pour l'info, on l'avait, mais on pensait qu'elle n'était pas à 83 euros.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Oui. Vous avez une facilité à manipuler les chiffres, extraordinaire. Je rappelle quand même qu'au mois de novembre, on regardait le tableau du dernier trimestre qui nous disait qu'on était à hauteur de 300 euros. Donc moi je veux bien les 160, mais on n'était pas loin des 300 euros en fin d'année 2022. Premier point. Et deuxième point, je veux bien entendre que vous avez des services sûrement compétents, qui commencent, ou en tout cas qui continuent à chercher les différentes solutions qui existent. Mais je vous rappelle quand même que quand j'ai amené ce sujet, j'ai quand même eu la réponse du « Ah bon, le SDESM fait du gaz ? ». Oui, le SDESM fait du regroupement d'achats pour le gaz. Quoiqu'il en soit, je pense qu'on ne sera pas d'accord sur d'où vient l'idée, mais il est quand même intéressant, et c'est très bien pour les Melunais que nous arrivions à trouver des solutions qui permettent de réduire notre facture d'énergie.

Monsieur Vogel : Bon, je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Gilles. Emmanuel, délibérations 19 à 26.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture de gaz du SDESM.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents requis pour la participation de la Ville au groupement de commande.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, et ce, sans distinction de procédure ou de montants.

19 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES DAUPHINS" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc les délibérations 19 à 26 concernent la signature d'une convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine et Marne et la Commune de Melun, pour les différentes crèches et haltes garderies. C'est une convention qu'on renouvelle chaque année. C'est la même convention, je vais la présenter une seule fois et après je vous dirai les montants et ce sera adopté indépendamment. Du coup le Département attribue une subvention de 35 centimes d'euro par heure réalisée pour la halte-garderie et 54 centimes d'euro par heure réalisée pour les crèches collectives et familiales. La signature d'une convention annuelle entre le Département et la Ville est nécessaire pour percevoir les subventions. Alors pour la délibération 19, c'est la crèche collective « Les Dauphins », la subvention s'élève à 39 341,07 euros. Pour « La Coccinelle », 13 639,13 euros, c'est la délibération 20. Pour la délibération 21, « Les Bouts d'Chou »,

24 038,81 euros. Délibération 22, « Les Pitchouns », 22 459,24 euros. Délibération 23, 43 799,90 euros, c'est pour « Les Bambins ». La 24, c'est « Les Lutins », 42 726,91 euros. La 25, « Les Poussinets », 3 867,10 euros. Et la 26, « Les Oursons », 16 215,71 euros. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

Monsieur Vogel : Bien, on peut passer au vote sur les différentes délibérations. D'abord, 19. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Dauphins », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

20 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LA COCCINELLE" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 20. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « La Coccinelle », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

21 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES BOUTS D'CHOU" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 21. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Bouts d'Chou », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

22 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES PITCHOUNS" - ANNEE 2022- AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 22. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Pitchouns », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

23 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES BAMBINS" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 23. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Bambins », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

24 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE FAMILIALE "LES LUTINS" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 24. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche familiale « Les Lutins », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

25 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - HALTE-GARDERIE "LES POUSSINETS - LOUPIOTS" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 25. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Poussinets - Loupiots », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

26 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - MULTI ACCUEIL "LES OURSONS" - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : 26. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Emmanuel. Délibération 27.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour le multi-accueil « Les Oursons », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

27 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Il s'agit de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet en vue du recrutement, à compter du 1er mars 2023, d'un Directeur des Affaires Culturelles. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 28.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE, pour pourvoir le poste de Directeur des affaires culturelles à compter du 1^{er} mars 2023, de créer à temps complet au tableau des effectifs, un emploi contractuel d'attaché territorial.

DIT que cet agent, issu d'une formation supérieure et possédant une expérience significative sur un poste similaire, sera recruté sur un contrat permanent de 3 ans et sera rémunéré par référence à l'indice majoré 673.

DIT que son contrat sera renouvelable dans la limite maximale de 6 ans et qu'au terme de cette durée, la reconduction de son contrat ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

DECIDE, enfin, de créer 3 emplois de rédacteurs territoriaux à temps complet suite à des réussites concours.

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023, chapitre 012.

28 - CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur Vogel : C'est une convention unique proposée par le Centre de Gestion pour simplifier les démarches des collectivités territoriales. C'est un document-cadre, qui regroupe toutes les informations concernant le contenu et les tarifs des prestations optionnelles du

Centre de Gestion. Il est proposé donc, d'approuver cette convention, pour que la Commune puisse, lorsqu'elle l'aura décidé, bénéficier de tout ou partie des prestations par l'émission d'un bon de commande, d'un bulletin d'inscription ou d'une demande d'intervention. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Comme on parle du Centre de Gestion, j'aimerais savoir quand est-ce que vous comptez être présents au Conseil d'administration du Centre de Gestion. Je vous ai déjà alerté, Monsieur le Maire, lors du Conseil de septembre dernier, sur la pratique de la chaise vide des deux élus de votre majorité dont je peux citer les noms, si vous les cherchez. Vous m'aviez répondu que vous preniez acte. Ok, très bien, et donc ? Depuis deux ans, cela fait quatorze Conseils d'administration où il n'y a aucun élu de la Ville de Melun au Centre de Gestion. Je peux vous donner les noms, il y a un titulaire et un suppléant, si vous le souhaitez.

Monsieur Vogel : Il faut qu'on procède à un changement de délégation, c'est pour cela qu'il n'y a personne.

Madame Durand : Est-ce que vous pouvez le faire assez rapidement ?

Monsieur Vogel : Oui, on le fera le plus rapidement possible. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention unique ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention unique 2023 ainsi que tous les actes pris pour son exécution.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : Il y a toute une série de questions orales. Donc on va les prendre les unes après les autres. Alors, première question orale, c'est de Monsieur Mickaël Guion, sur les délais de traitement des passeports. Vous pouvez peut-être la rappeler rapidement, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je la reprends, excusez-moi. Obtenir ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport est très long en France, mais depuis la visite à Melun des Ministres Schiappa et Giraud le 10 mai 2022, un "plan d'urgence" a été mis en place par le Gouvernement, permettant de réduire légèrement le délai de traitement puis d'impression des documents d'identité, 4 à 8 semaines actuellement.

Mais ce délai ne court qu'à partir du rendez-vous en mairie. Or, l'obtention préalable du rendez-vous peut prendre des délais irraisonnables.

Pour exemple, en prenant rendez-vous en ligne à Melun sur Mairie Plus aujourd'hui, la première date proposée est le 11 mai 2023 : presque quatre mois donc !

Conscient que Melun est Ville Préfecture et fait partie des villes pouvant délivrer un passeport biométrique, ce qui n'est pas le cas pour toutes les villes, elle est plus fortement sollicitée. Que faites-vous et que comptez-vous faire pour améliorer le service de prise de rendez-vous

pour les Melunais ? L'exemple de Neuilly-sur-Seine est intéressant, avant la prise de rendez-vous le formulaire demande le code postal de la commune de résidence, le délai de rendez-vous n'est alors pas le même si l'on tape le code postal de Neuilly-sur-Seine ou celui d'une autre commune.

Monsieur Vogel : Merci, Monsieur Guion. C'est Charles Humblot qui va vous répondre puisqu'il est en charge de Mairie Plus. Charles.

Monsieur Humblot : Oui, effectivement, c'est une question et elle est pertinente. C'est vrai qu'il y a, depuis plusieurs années maintenant, la suppression de la territorialité en matière de délivrance des CNI / passeports. Vous venez de donner une des raisons principales : c'est les passeports biométriques. Toutes les communes ne peuvent pas en faire. Donc, si on maintenait la territorialité, on bloquait... On bloquait. Donc, aujourd'hui, il est clair que la loi nous dit : « vous ne devez pas limiter ou restreindre l'accès à vos services pour les personnes qui ne relèvent pas de votre territoire ».

Alors, vous évoquez la situation d'une autre collectivité qui a mis en place un système. Pour ce qui nous concerne, la réponse va être très simple : c'est que ce système n'est pas conforme au droit, et donc ne peut pas être appliqué à Melun. C'est tout.

Alors maintenant, il n'est pas conforme au droit, mais il n'est pas écrit non plus. Mais après, c'est la question de savoir si on veut être droit dans ses bottes ou pas. Je peux vous donner aussi d'autres exemples de communes, y compris de communes assez proches de Melun, qui, soit par exemple exigent un pré-enregistrement, un pré-dossier, et que, à défaut de ce pré-dossier, et bien il n'y a pas de rendez-vous ; etc. Il y a plein d'aménagements, de contournements, et notamment de contournements de la loi. La loi nous oblige à délivrer les CNI / passeports sans se préoccuper de la commune de résidence. Voilà.

Pour votre information, c'est un échantillonnage qui est quand même assez réduit, mais sur une période courte, on avait à peu près autant de dossiers melunais que de dossiers non melunais. Donc c'est pour vous donner... Et vous avez évoqué tout à l'heure le fait que Melun est Ville Préfecture ; il y a effectivement une attraction pour les services d'état civil et CNI / passeports du fait que Melun est Ville Préfecture. Et donc on récupère y compris des gens de l'Agglomération, mais également de Paris, du Val-de-Marne, etc.

Alors, il y a une chose qu'il faut avoir en tête, c'est qu'on a – vous avez évoqué tout à l'heure, en début de votre propos, le fait qu'aujourd'hui, une demande de prise de rendez-vous aujourd'hui aboutit au 11 mai si j'ai bien lu. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que 15 à 20 % des demandes ne sont pas suivies. Ca veut dire quoi ? Ca veut dire que vous avez des gens qui, un peu comme les compagnies aériennes, font du surbooking et puis s'inscrivent à Melun, s'inscrivent à Montereau, à Dammarie, à Neuilly-sur-Seine... s'inscrivent donc pour une demande pour obtenir le délai le plus court. Sauf que, une fois qu'elles ont leur rendez-vous, elles ne se désinscrivent pas des autres villes, et elles embouteillent le truc. Alors, on est en train d'essayer de contourner cette difficulté, notamment en appelant les gens qui ne viennent pas – on les appelle en leur disant : « Vous avez rendez-vous avec les CNI / passeports de Melun et vous n'êtes pas là. Vous faites quoi ? ». Ca, on ne peut le faire qu'en direct.

Et je terminerai mon propos en vous disant aussi que sur le logiciel de réservation des espaces de rendez-vous que vous avez utilisé, on est en train de voir à modifier ces espaces-là dans la mesure où vous avez aussi des gens qui viennent pour un rendez-vous et qui mobilisent une heure. Alors quand on met tout bout à bout, ça aboutit à quatre mois de délais. Ce n'est pas normal.

En revanche, quand l'agent des services appelle l'utilisateur, ou quand on constate qu'il y a un rendez-vous pour un dossier qui mobilise une heure, on appelle l'utilisateur, on remet en question

la durée de son rendez-vous, on libère le créneau, et ce créneau en général il est pris dans les cinq minutes qui suivent. Il est immédiatement pris par quelqu'un qui est en train de faire une demande – ce qui aurait pu vous arriver – et le créneau se mobilise, mais je vous dis, dans les cinq minutes qui suivent, il est pris. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Charles. Ensuite, il y a une question de Madame Asdrubal sur l'échafaudage du 36 rue Saint Aspais. Madame Asdrubal, vous voulez bien ?

Madame Asdrubal : Alors j'en ai 3 au total.

Monsieur Vogel : Non mais elles viendront après.

Madame Asdrubal : Je commence par celle-ci, d'accord. Depuis 2017, des travaux ont lieu au 36 rue Saint Aspais avec tout d'abord un échafaudage imposant jusqu'en 2020, échafaudage que vous avez réussi à faire retirer 15 jours avant le premier tour de l'élection municipale 2020. Depuis la devanture du local commercial, loin d'être viable, est devenue une palissade laide et difforme, masquant difficilement des travaux arrêtés depuis bientôt 3 ans, tout en débordant sur le trottoir, gênant le passage des piétons et laissant une image d'abandon en face de l'église Saint Aspais. Depuis bientôt 6 ans maintenant, rien n'avance. Que fait la Majorité sur ce sujet ?

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Donc il faut savoir que, sur ce bâtiment-là, les travaux ont commencé en juillet 2021. L'objectif des travaux, le propriétaire – il faut préciser que c'est une opération qui est purement privée ; ça veut dire que la Mairie, la collectivité, n'a rien à voir avec cette histoire-là si ça n'est que, à un moment donné, le bâtiment a été sous ORI. Le projet est 100 % financé par des fonds privés. Et, en septembre me semble-t-il, en septembre 2022, 2020, il y avait un échafaudage qui était posé et l'objectif était de refaire la façade. Quand ils ont eu terminé, ils l'ont enlevé. On n'est pour rien, encore une fois, sur cet échafaudage et l'enlèvement de cet échafaudage puisque le projet est un projet typiquement privé.

Il y a eu une visite qui a été faite sur le site en 2022, en septembre 2022. Ville et SPL ont visité les lieux. Les travaux avancent. Il était prévu de faire une deuxième visite sur le site pour voir comment évoluent les travaux. Il s'avère que le propriétaire, à ce jour, n'est pas joignable.

Concernant l'échafaudage ou ce qui est devant le bâtiment, l'entreprise a fait une demande en bonne et due forme, qui a été signée par les services et par l' élu en charge – Monsieur Humblot – et donc c'est juste pour protéger le chantier et permettre la sortie éventuelle des camions.

Monsieur Vogel : Très bien. Merci.

Madame Asdrubal : La fin des travaux est prévue pour quand, vous savez ? Est-ce qu'il y a une date à peu près ?

Monsieur Thiaw : Oui, pardon. Pour avril 2023.

Monsieur Vogel : Avril 2023.

Question suivante, c'est sur la date d'ouverture de la crèche Les Colibris. Alors donc, j'ai interrogé les services. Les travaux devraient prendre fin en avril – il y a eu des retards du fait de manque de matériaux du fait de la guerre en Ukraine, donc il y a un défaut d'approvisionnement. Les équipements, la mise en service administrative – c'est-à-dire mobilier, commission de sécurité et validation PMI, etc. ; toutes les autorisations qu'il faut avoir, ça se déroulera en juin 2023. Et l'ouverture au public est prévue pour septembre 2023.

Ensuite toujours Madame Asdrubal, vous avez posé une question sur la sécurisation de la place Auvert. Des études sont en cours pour étudier et pour réexaminer les aménagements routiers. C'est en cours. Jérôme, vous voulez dire un mot ?

Monsieur Olzier : Oui, et ça tiendra compte du plan de circulation également.

Monsieur Vogel : Ca tiendra compte du nouveau plan de circulation.

Ensuite, il y a une question de Madame Monville sur le Ciné-Club. Vous voulez peut-être poser la question ? Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Je n'avais pas le micro.

Monsieur Vogel : Pardon. Allez-y.

Madame Monville : Alors, puisque nous nous prêtons à l'exercice d'écrire nos questions orales, n'est-ce pas, et bien je vais vous la lire.

Monsieur Vogel : Vous pouvez la résumer si vous voulez.

Madame Monville : Non, non. Je vais vous la lire. Celle-là n'est pas trop longue par rapport aux autres.

La Majorité municipale a soutenu la création d'un ciné-club à Melun, dénommé Clap Melun, à travers la présence dès son origine d'une de ses conseillères municipales Madame Odile Razé, déléguée, en lien avec Mathieu Duchesne, de la vie associative et culturelle.

Ce ciné-club appelé Clap Melun a été inauguré au cinéma des Variétés le 28 septembre 2022 en présence de Monsieur le Maire et d'Odile Razé. Cette première séance a été particulièrement remarquée par la presse ; il y a eu des articles. Monsieur le Maire y a même pris la parole pour souligner que la création de ce ciné-club réalisait une de ses promesses de campagne. Pourtant à ce jour l'association du ciné-club Clap Melun n'a reçu de subvention malgré sa demande répétée depuis septembre 2022 et est incapable de poursuivre ce qu'elle s'était engagée à faire auprès de ses adhérents et adhérentes avec le soutien de la Ville. Adhérents et adhérentes dont je fais partie, donc je me sens un peu concernée par cette affaire de ciné-club.

Donc du coup, avez-vous pris une décision quant aux subventions demandées par l'association Clap Melun ? Quelle est cette décision ? Comment vous la motivez ? Alors, si elle est positive, on imagine que vous la motivez par le fait que justement vous vouliez dynamiser la vie culturelle de la Ville et que vous pensiez qu'un ciné-club était une très bonne idée pour la Ville, ce à quoi je souscris. Et quand comptez-vous faire part de votre décision à l'association Clap Melun ?

Monsieur Vogel : Ca fait partie de l'ensemble des subventions qui seront discutées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires et du Vote du Budget, comme toutes les autres donc, pour les subventions dans le cadre du Budget 2023.

Alors ensuite, question de Madame Monville, cette fois-ci sur la gestion du centre de loisirs Les Cèdres. Madame Monville.

Monsieur Devoghelaere : Je vais me permettre.

Monsieur Vogel : Oh, Madame Monville a changé.

Monsieur Devoghelaere : Tout à fait.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Madame Monville les a transmises, mais ce sont les questions du groupe Bien Vivre A Melun.

Plusieurs témoignages nous alertent sur le manque d'encadrement dans les centres de loisirs et, en particulier, au Centre de loisir les Cèdres.

Une famille nous a alerté à la rentrée qu'un incident grave était arrivé cet été au mois d'août quand un enfant est rentré chez lui sans que personne ne l'ait vu partir. La presse s'en était fait l'écho. Dans l'article publié par la République de Seine-et-Marne, on peut lire : « *la mairie indique qu'une enquête interne est en cours* ».

Qu'en est-il de cette enquête ? Quelles sont ses conclusions ? Quelles mesures avez-vous prises ?

D'autres parents nous ont contacté depuis et signalé plusieurs exemples d'enfants qui n'ont pas été pris en charge comme ils auraient dû l'être pendant les vacances de Noël. Tous ces parents remarquent un encadrement insuffisant dont les conséquences peuvent être graves.

Comptez-vous augmenter l'encadrement des enfants et par conséquent le nombre d'animateurs et animatrices ? Veillez-vous à respecter le droit à la formation des encadrants et encadrantes ?

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Bien, je vais vous répondre sur les deux points de cette question. Le premier, sur l'incident, effectivement, d'août 2022, qui a eu lieu aux Cèdres, qui a donné lieu à deux enquêtes administratives : une, interne à la Ville, de la direction du pôle éducation dont dépendent les centres de loisirs ; et la seconde, surtout, par le Service Départemental Jeunesse Engagement au Sport (le SDJES), accompagné de la Protection Maternelle et Infantile. On a maintenant la totalité, j'allais dire, des résultats. Les deux enquêtes ont relevé les points suivants :

Concernant l'enfant, c'est un enfant en situation complexe, déjà connu par les services de police pour fugue ; enfant très turbulent et violent. Enfant n'ayant jamais fait de tentative de fugue auparavant au sein de la structure, et la famille n'ayant jamais alerté à ce sujet – l'arrivée de la famille à Melun est très récente.

Concernant l'incident, ce jour-là, le nombre d'encadrants était suffisant – c'était au mois d'août, il y avait tous les animateurs etc. ; ça s'est passé en fin de journée – et répondait aux exigences imposées par la réglementation : 1 animateur pour 8 enfants maternelle, et 12 élémentaires, plus le directeur. Ce jour-là, il y avait 47 enfants maternelle dont ce jeune garçon, 26 élémentaires, 12 animateurs etc. Les animateurs, tous, avaient les diplômes suffisants qu'imposait la réglementation : 50 % d'animateurs diplômés, 30 % d'animateurs stagiaires qui valident leur BAFA, et 20 % d'animateurs non diplômés. Ce jour-là, tous les diplômés étaient là, BAFA a minima etc.

Tous les accès à la structure, et ça les témoignages l'ont bien noté, étaient fermés et verrouillés au moment où... au début de la journée, etc. Au regard des éléments qui nous sont revenus, parce qu'il y a eu beaucoup de témoignages, personne n'a vu cet enfant partir. Ça il faut quand même le dire. Personne. Voilà, un constat est là. L'enfant a réussi à s'échapper de la surveillance – et nous, on suppose que c'est ça qui s'est passé mais on n'en sait rien, personne n'a pu le déterminer – et se glisser à l'extérieur de la structure en suivant sans doute un véhicule de service qui passait par le portail. Parce que, à l'époque, c'est donc le portail, quand on connaît les Cèdres... il y a un petit portillon, c'était impossible que l'enfant puisse accéder, j'allais dire, au bouton, puisqu'il est tout en haut et que c'est un petit garçon de 3 ans, ou entre 3 et 4 ans. Donc, il n'a pu faire ça que si le portail s'est ouvert, puisque c'est une boucle au sol si vous voulez – quand une voiture sort, le portail s'ouvre. Il était sorti, il s'est sûrement glissé et donc il est rentré chez lui etc. Après le mystère ne dit pas comment il est rentré. C'est tout de même dangereux parce qu'il faut traverser quand même la rue Saint Liesne – il habite Capitaine Bastien. Etc., etc.

Le jour de l'accident, il y a eu, effectivement, la Directrice Générale Adjointe des Services qui a écouté les animateurs pour savoir ce qui s'était passé et recueillir tous les témoignages individuels et collectifs. L'ensemble des procédures de sécurité ont été repassées en ordre : qu'est-ce qu'il y avait, etc., et notamment l'affaire du portail – parce que le portail quand on est sorti, il était refermé puisqu'il se referme automatiquement ; ce n'était pas un défaut de fonctionnement de ce portail, il faut bien comprendre ça – la fixation des règles strictes par rapport à l'accès au portail... Et donc, on a demandé aux services techniques ce jour-là de dire : ben voilà, s'il faut, qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'il faut doubler ce portail d'une autre clôture « Fort Knox ». Là-dessus, c'est la décision que j'ai prise, de demander immédiatement qu'on réalise une autre clôture effectivement, qui soit complètement différente, qui ne s'ouvre pas automatiquement, etc., etc. Ça a été fait, ça a coûté 6 000 euros. Donc maintenant, il y a doublement, avec un SAS qui existe etc.

Quant à Jeunesse et Sport, eux ils ont pointé quelque chose : l'absence de signalement de cet enfant suite aux incidents précédents, de la direction du mois de juillet à la direction du mois d'août. Ca, c'est vrai. C'est-à-dire que cet enfant avait été là au mois de juillet déjà. Il a eu un comportement... quand je lis la plainte des parents parce qu'ils ont porté plainte, effectivement, ils disent à la police exactement – j'ai la plainte pas loin de moi – que cet enfant, et ce n'est pas nous qui parlons là, c'est la maman ou le papa, je ne sais plus, « était détecté hyperactif et qu'il était d'ailleurs interdit de sortie ». Alors ça, j'avoue que je n'ai pas compris pourquoi il était inscrit au centre de loisirs s'il était interdit de sortie pour sa sécurité et celle des autres enfants. Bon, bref. Et la maman précise qu'il était turbulent. Bon, c'est tout. Pour tout vous dire, l'anecdote, enfin, qu'il courait dans le centre de loisirs tous les jours que Dieu faisait au mois de juillet, ça c'était noté sur le cahier. Cet enfant jouait à cache-cache, et à partir d'une certaine heure, il partait de l'activité où il était et il se cachait quasiment – quand on connaît les Cèdres – dans n'importe quel placard, etc. Et ça mettait 1 heure, c'était le grand jeu, pour retrouver ledit enfant. On le retrouvait tous les jours d'ailleurs, il n'y a aucun problème. En tout cas, c'est comme ça que ça a été vécu par les équipes. Mais ce qu'il y a, c'est que l'équipe du mois de juillet n'a pas signalé à l'équipe du mois d'août, ça c'est vrai, que cet enfant était un enfant turbulent qu'il fallait vraiment le surveiller comme le lait sur le feu. Alors donc, ça c'était le point important.

Et puis l'enquête que j'ai – on vient de la recevoir le 08 janvier 2023 – la lettre, je vous la lis : « Par courrier du 17 août, suite signalement que m'ont transmis vos services – et non pas la famille, alors qu'elle a dit que c'était elle qui avait alerté Jeunesse et Sport, ce n'est pas vrai du tout – le 16 août 2022, vous avez été informé de l'ouverture d'une enquête administrative concernant l'incident survenu le 08 août à l'accueil collectif des mineurs, les Cèdres. Le contrôle de cette structure a été effectué le 16 novembre 2022, et les éléments d'information

collectés ont permis de mettre en évidence des améliorations sensibles par rapport à la situation constatée le 18 août, lors de la précédente inspection – parce qu'on a eu deux inspections ; on a été gâtés. Le nouveau directeur – parce que le directeur de la structure a démissionné volontairement, il a eu un autre poste ailleurs ; il est parti, donc il y a eu une nouvelle direction – mis en place par la directrice générale des centres de loisirs, et il a pris toutes les mesures, il a remotivé l'équipe etc. Donc voilà. Mettre en œuvre des procédures pour y remédier. Il y a tout le tableau. Je ne vais pas vous le lire, mais je pourrai effectivement vous le communiquer, il n'y a pas de soucis. « Je vous informe donc que le Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Seine et Marne a décidé du classement sans suite de ce dossier. » Voilà. Signé pour le Préfet etc., etc.

Après, il y a toutes les choses très intéressantes sur l'équipe d'encadrement, mais je vais vous en parler maintenant sur un plan général. Ce qui est dit quand même – parce qu'ils ont même analysé le projet pédagogique de ce centre, effectivement – il est dit que les enfants sont concertés pour la mise en place des activités. Le projet prend bien en compte l'environnement de l'accueil, et les partenaires possibles. Les espaces ont été repensés pour prendre en compte les besoins des enfants. Les journées en termes de fonctionnement, et les missions des animateurs, sont affichées afin que les parents en aient connaissance. Donc aujourd'hui, on peut dire que ce centre de loisirs, tout est rentré en ordre.

Concernant maintenant votre remarque générale sur l'encadrement, alors là, on peut dire qu'on est un peu tombé de l'arbre là-dessus parce qu'aucune, je dis bien – il y a plus de 400 familles qui fréquentent nos centres de loisirs – jamais, jamais, je dis bien jamais, aucune famille ne nous a téléphoné en nous disant « il n'y a pas d'encadrement aujourd'hui », ou ceci, ou cela. Personne. Mais vraiment personne. Il n'y a jamais eu un seul appel à la mairie nous disant : « mais il manque de l'encadrement là-dedans ». C'est d'autant moins vrai, quand je regarde la semaine de Noël que vous avez pointée, et qu'on a retrouvée, le nombre d'animateurs était plus que conforme à la réglementation : il y avait donc 43 maternelles, 53 élémentaires plus 14 adultes et 1 direction. La deuxième semaine, 35 maternelles, 35 élémentaires, il y avait 11 animateurs et 1 direction. Tous diplômés à l'exception d'une stagiaire. Les enfants ont été accueillis conformément à la réglementation et, d'ailleurs, nous invitons les familles à se signaler afin qu'une explication puissent leur être apportée. Jamais personne ne s'est plaint qu'il y avait des problèmes pendant les vacances de Noël. C'est quand même assez... Moi, ça me surprend pour tout vous dire, parce que Dieu sait si on a des appels sur des choses qui ne vont pas dans les écoles, dans ceci. Mais sur les centres de loisirs, en dehors de cet incident, réel, et sur lequel il n'y a rien à dire.

Quant au droit à la formation des encadrants. Alors là, les bras nous en tombent aussi. Quand on va examiner le rapport social unique du personnel, il y a tout ça dedans, donc c'est facile. Pour les BAFAs, qui est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, ça c'est pour 2022 ce que je vais...les chiffres que je vous donne, c'est toutes les formations qui ont eu lieu en 2022 : 15 formations en interne et 6 en externe. Pour le BAFD qui est plus, il y a eu 4 agents. Le BPJEPS, il y a eu 2 agents. Il y a eu une grosse formation sur les premiers secours, parce que c'est très important ; il y a eu 35 agents qui y ont participé. Pour l'action éducative pour les enfants en situation de handicap, il y a 34 agents qui se sont inscrits pour cette formation sur l'accueil d'enfant en situation de handicap. L'émotion de l'enfant – pour les 3-6 ans, il y a eu une formation spécifique sur les émotions de l'enfant – il y a eu 15 agents qui ont été formés. Les formations CNFPT handicap, violence chez l'enfant etc., etc., en tout on a eu plus de 50 formations financées par la Ville pour l'ensemble de nos animateurs en 2022. Donc sincèrement, je ne sais pas où vous avez été cherché la remarque, mais enfin, elle est mal fondée, très sincèrement et très honnêtement. Ou la question, pardon. Ce n'est pas une remarque, c'est une question. Donc voilà. Mais moi, je vous réponds là-dessus et je rappelle

que la nouvelle directrice des centres de loisirs est diplômée d'état – elle a un DEJS – et elle essaye de faire en sorte que tout s'améliore au fur et à mesure. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Madame Monville, vous avez posé ensuite une question sur le Jardin des Carmes.

Madame Monville : Non mais je vais quand même répondre.

Monsieur Vogel : Ah non, on ne répond pas. Il n'y a pas de réponse.

Madame Monville : Ah si, je vais quand même dire quelque chose. Si. Monsieur le Maire, normalement, ces questions ne devraient même pas être écrites. On est invité à le faire et donc vous en préparez les réponses, ce qui est très bien parce que vous nous donnez des réponses, du coup, circonstanciées et documentées.

Monsieur Vogel : C'est plus facile.

Madame Monville : Voilà. Mais, nous faisons un pas vers vous, faites un pas vers nous. La réponse que vous m'avez faite, Monsieur Mellier, on a le sentiment que l'enfant est responsable. C'est quand même incroyable. Je veux dire : il est évident que quel que soit l'enfant, il n'est pas responsable. Il a été placé dans une structure par ses parents c'est donc que la structure a décidé de l'accueillir. Et cette structure s'est révélée incapable de faire en sorte que cet enfant ne sorte pas seul, et ne se retrouve pas dans une situation qui aurait pu se révéler dramatique et extrêmement dangereuse. Vous ne pouvez pas dire : « il y a une faille ». Cette faille, vous avez cherché à la comprendre et vous cherchez aujourd'hui à la réparer : très bien.

Mais ne dites pas, et vous nous avez donné des éléments circonstanciés pour nous dire voilà ce que l'on a fait etcetera. Parfait et c'est ce que nous voulons : savoir justement que ça ne pourra pas se représenter. Mais ne laissez pas entendre, surtout pas, que ça pourrait être un seul instant la responsabilité d'un enfant. Ça, ce n'est pas entendable. Ça, ce n'est pas admissible.

Monsieur Vogel : Il n'a absolument pas laissé entendre cela.

Monsieur Mellier : Il faut que le Conseil Municipal soit bien informé. En plus de ça, les parents, c'est leur droit, ont porté plainte. Je vais maintenant vous le dire, ils ont porté plainte le lendemain, le 09 août. Depuis le 09 août, entendez bien ce que je vais vous dire, jamais ni un inspecteur de police, encore moins un magistrat etc. n'a pris contact avec la Ville de Melun pour savoir ce qui s'était passé. Jamais depuis le 09 août. Je le dis, et la plainte est pour mise en danger de la vie d'autrui etc. Le fond du débat c'est que personne n'a vu cet enfant sortir, ça c'est la vérité. Et comment il est sorti. C'est tout, c'est la question qui est posée.

Monsieur Vogel : Ok. Henri vous a dit toutes les mesures qu'on avait prises, c'était le sens de la question. On vient de vous répondre. Non, il n'y a pas de débat sur une question. On vient de vous répondre très clairement sur tout ce que nous avons fait nous, Ville, et où nous en étions. Il y a une autre question, c'est Madame Monville ou Monsieur Devoghelaere, c'est sur le jardin des Carmes.

Madame Monville : On alterne avec Jason. Donc sur le jardin des Carmes. Alors pour resituer le jardin des Carmes pour les Melunaises et les Melunais qui ne savent pas où c'est, c'est le

long de la rue des Trois Moulins et ça va jusqu'à l'Almont, jusqu'au quartier Almont et c'est contre l'Almont, la rivière. Au mois de décembre 2022, mais en fait il y avait eu des lettres préalables, plusieurs Melunais et Melunaises qui bénéficient d'une parcelle dans le jardin des Carmes, ont été notifiés par courriers recommandés de la part de l'Union des Locataires des Jardins des Carmes de la décision de leur donner congé en raison du changement de destination de la parcelle qu'ils occupent. Cette décision entérine celle de la Ville de Melun de créer un verger en lieu et place des parcelles n° 62 à 73. En effet, la Majorité Municipale a fait adopter au Conseil Municipal du 10 novembre 2022, la délibération n° 27 qui précise son intention de disposer des parcelles suscitées et modifier par avenant la convention conclue initialement entre la Ville et l'Union des Locataires des Jardins. Les jardiniers auxquels la Ville s'apprête à prendre leurs jardins sont pour la plupart des hommes et des femmes âgées. Beaucoup exploitent et entretiennent ces parcelles depuis plus de trente ans et pour le plus ancien d'entre eux, depuis 1964. Beaucoup ont dû remblayer avec de la terre ces parcelles, auparavant incultes et abandonnées, et y ont planté, outre les cultures vivrières qui aident leurs familles, plus d'une centaine d'arbres fruitiers. On y trouve aujourd'hui des pêchers, des pruniers, des poiriers, des abricotiers, des pommiers et des figuiers. On touche ici une des questions que pose cette acquisition : tous les jardiniers dont les parcelles sont réquisitionnées par la Ville sont originaires d'Afrique du Nord, d'où la présence de ces figuiers. Plusieurs nous ont dit avoir le sentiment d'une discrimination dans le choix des parcelles sélectionnées, un sentiment renforcé par le découpage entrepris par la Ville en forme de L, qui reviendra à installer ce verger municipal entre les jardins au bord de la route et la rivière l'Almont, de telle manière que le verger sera dissimulé au regard des promeneurs de la rue des Trois Moulins, et peu accessible aux habitants de notre ville. Voilà nos questions : la Majorité Municipale a-t-elle le droit de réquisitionner ces parcelles sans l'accord des jardiniers concernés ? La Majorité Municipale considère-t-elle le motif de sa réquisition valable ? Pour notre part, nous en contestons le bien-fondé. En effet, il nous apparaît totalement abusif de prétendre concrétiser ainsi, je cite la délibération, « *un programme de valorisation et de développement d'espaces de verdure* », alors même que cet espace est déjà valorisé par l'action des jardiniers et qu'il est déjà un espace de verdure. Or, l'exactitude du motif est une des conditions déterminées par le Code de la Ruralité pour pouvoir mettre fin unilatéralement aux baux consentis. Troisième question : enfin, si la Majorité Municipale devait mener à son terme ces réquisitions, aussi violentes qu'absurdes, prévoit-elle de dédommager les jardiniers concernés ? En effet, le Code rural prévoit qu'à l'expiration du bail, une indemnité peut être due au locataires en raison de la plus-value apportée au fonds, une plus-value qui ne fait ici aucun doute et dont la Ville va immédiatement bénéficier puisque sans la centaine d'arbres plantés et entretenus pendant plusieurs dizaines d'années par ces hommes et femmes, son projet de verger serait nu.

Monsieur Vogel : Merci. C'est Olivier Pelletier qui va vous répondre.

Monsieur Pelletier : Donc en effet, il s'agit d'une initiative municipale qui, au titre du plan vert, prévoit la récupération de parcelles, ce qui permettra de créer un verger conservatoire qui sera un outil pédagogique d'accueil du public et scolaire. Donc l'association du Jardin des Carmes, en accord avec la Ville bien sûr, a informé les jardiniers du besoin de déménagement sur des parcelles disponibles. Le verger va être créé sur dix parcelles, dont seulement quatre sont occupées. Les six autres sont incultes et donc disponibles. Donc quatre jardiniers sont concernés par la demande de congé. Pour ceux-là, l'association gestionnaire leur a envoyé un courrier pour leur signifier ce congé, et naturellement l'association leur propose de leur attribuer un autre jardin. Donc il est prévu à ce titre un rendez-vous sur site avec eux, en leur

présence, pour leur proposer d'autres parcelles en remplacement. Il n'a jamais été question de les expulser définitivement.

Pour répondre plus précisément à vos trois questions. La Majorité Municipale a-t-elle le droit de réquisitionner ces parcelles ? Le terme « réquisitionner », on peut en discuter. Il y a naturellement une convention entre la Municipalité et l'association, qui prévoit que la Mairie peut récupérer les parcelles à tout moment sous condition de préavis, bien naturellement. C'est ce qui a été fait. Deuxième question : la Majorité Municipale considère-t-elle le motif de sa réquisition valable ? Bien évidemment, sinon on n'en parlerait pas. Conformément aux axes directeurs des plans nationaux relatifs à la préservation de la biodiversité, la Ville entend déployer des actions d'amplification de la part du végétal en ville, à travers un programme de valorisation et de développement des espaces de verdure. Ce programme s'articule, entre autres, autour de plusieurs actions phares, et parmi elles, la création d'un verger. C'est dans ce contexte que de nouveaux projets en faveur de la biodiversité ont été conçus pour le jardin des Carmes. La création de ce verger sera un outil pédagogique au bénéfice des acteurs associatifs tiers œuvrant en faveur du développement durable, des services municipaux, ainsi que des écoles pour y développer des animations pédagogiques en faveur du lien à la nature. L'emplacement du verger à l'intérieur des jardins familiaux, il s'est un peu dessiné seul, dans la mesure où le rassemblement de dix parcelles permettait de ne déplacer que quatre jardiniers qui occupent actuellement des parcelles et qui les cultivent en effet. Les grandes parcelles disponibles sont libres, l'emplacement longe l'Almont et sera visible du parc Spelthorne. Je vous l'accorde, ce n'est pas visible de la rue mais preuve en est que l'on ne fait pas une politique simplement de façade. Et cet emplacement permet aussi un accès extrêmement pratique puisqu'un portail pourra lui être dédié : il y a un petit chemin sur le fond et donc il est tout à fait bien adapté à notre projet. Troisième question sur l'éventuel dédommagement : vous avez raison la Ville de Melun n'est pas opposée à verser un dédommagement, c'est le droit qui le prévoit, aux jardiniers. Ce point sera étudié lors de l'état des lieux de sortie avec les jardiniers concernés et en fonction de l'état de leurs jardins. Il y aura un état des lieux au jour du rendez-vous prévu sur site, sachant que les rendez-vous ont été fixés pour trois sur quatre je crois. En face naturellement de ce dédommagement nous mettrons les coûts induits par les travaux d'évacuation des cabanons qui ont été installés sans la moindre autorisation et de tout ce qui peut y être entreposé. Donc il y aura une balance financière à faire là-dessus, mais effectivement ils auront, éventuellement, si ça se justifie, puisqu'à ce jour l'association gestionnaire comme le service des Espaces Verts, n'ont pu repérer que quelques arbres fruitiers. Alors moi la centaine que vous indiquez, j'ai hâte de la voir car naturellement je serai présent à ces rendez-vous, donc on a tous hâte de voir cette centaine d'arbres remarquables. Et pour le reste, il est à noter que ces arbres, tout comme les parcelles concernées, ne sont pas pour l'instant particulièrement entretenus. On a toujours dit que ces arbres, s'ils sont valables, ils seront conservés, bien évidemment. Notre objectif n'est pas de faire table rase, mais nous avons quand même, sur un ensemble des dix parcelles qui représente environ 5 000 m², l'ambition de planter beaucoup plus et on ne compte pas sur les seules plantations existantes.

Monsieur Vogel : Merci, Olivier, très complet. Madame Monville.

Madame Monville : Alors juste vous dire que moi d'une part, les arbres, je les ai vus, les parcelles j'y suis allée, et que je trouve un peu gonflé qu'au prétexte de construire de la biodiversité, vous preniez des jardins à des gens qui les cultivent. Donc faites-le sur des parcelles qui ne sont pas occupées éventuellement. Et puis pour rappel, seulement, dans cette ville il y avait plein d'autres endroits où construire un verger, sur des endroits où justement il y aurait eu besoin de construire du vert, de faire en sorte de revégétaliser, de renaturaliser et pas là où il y a déjà de la nature. Et c'est d'une violence qui est quand même insupportable.

Et juste un point d'alerte c'est que moi, j'ai lu le Code rural, c'est très clair qu'il faut que le motif soit valable. Et il ne me semble pas que le motif de construire un verger sur des jardins qui existent déjà soit un motif valable. Donc petit point d'alerte là-dessus. Pour le reste je vous laisse répondre. Je pense aussi Monsieur le Maire que ce serait bien d'entendre ce qu'il y a d'écrit là et que vous alliez enlever cette idée, cette impression, ce sentiment, parce que des fois, les affects, les sentiments, ça compte.

Monsieur Vogel : Bien. Question suivante, Madame Monville, sur les modalités d'affectation des nouveaux élèves qui habitent les logements en cours de livraison dans les quartiers nord.

Madame Monville : Donc nous nous questionnons sur les choix d'affectation qui seront proposés aux familles qui s'installeront dans ces nouveaux logements, donc sur les quartiers nord, il s'agit bien des logements sur les quartiers nord. Nous savons que certaines écoles ont été choisies pour accueillir ces élèves. Or, le groupe scolaire des Capucins a déjà fait savoir qu'il aimerait avoir les capacités d'accueillir et qu'il avait les capacités d'accueillir plusieurs de ces nouveaux élèves. Or, comme l'année passée, il n'a pas encore été prononcé de mesures de carte scolaire sur ce groupe scolaire. Mais l'expérience montre que cela peut évoluer défavorablement au mois de juin. En effet, l'année passée, le groupe scolaire Les Capucins a dû fermer sa neuvième classe en maternelle car il manquait deux élèves en juin, pour dépasser le seuil de 25 élèves par classe de petite et de moyenne sections. Cette classe a finalement été ré-ouverte en septembre, après quelques jours, du fait de nouvelles inscriptions réalisées pendant les vacances. Donc, une vigilance des services municipaux, notamment sur le traitement des dérogations et des inscriptions, permettrait aux équipes pédagogiques d'être plus sereines, en évitant des mesures de carte scolaire en juin et en septembre et aux élèves d'être davantage en conditions de réussir avec le maintien du nombre de classes en maternelle et la possibilité d'ouverture de classes déjà équipées en élémentaire, c'est-à-dire qu'ils ont des classes déjà équipées, qui peuvent être mises à disposition. Du coup, la Majorité Municipale a-t-elle pris contact avec la direction académique afin de faire valoir les intérêts des écoles du nord de la ville et en particulier ici, du groupe scolaire des Capucins ? Sinon, entend-elle le faire et maintenir un niveau de vigilance qui permette à l'ensemble de la communauté éducative d'aborder l'insertion de ces nouveaux élèves - je veux bien les écrire, mais si c'est comme ça, je ne vais plus les écrire, et je vais les dire parce que vous êtes plus attentifs - et l'accompagnement de tous les enfants dans les meilleures conditions possibles ?

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Moi je remercie Madame Monville pour cette question et l'exposé des motifs qui est assez clair. Donc simplement rappeler qu'une rentrée scolaire ça se prépare, j'allais dire, le lendemain de celle qui vient d'arriver. Donc on est sur le pont depuis le mois de septembre. Et on a construit, et je crois que vous le savez, donc je vais le redire, avec l'Inspection académique un partenariat étroit sur ce sujet pour faire comprendre effectivement que la situation de Melun était - à cause de la croissance démographique, ça c'est une donnée qu'on connaît tous ici - particulière et qu'il fallait vraiment regarder cela de façon très fine. Donc on a mis tout ça : la croissance démographique, vous la connaissez. On avait 42 000 habitants au 1^{er} janvier, on en aura 43 000 l'année prochaine, 45 000 au 1^{er} janvier 2026. Tout cela, bien entendu, dans les nouveaux logements qui sont construits. Et je rappelle que je l'avais dit, car j'ai ramené les comptes rendus des commissions de l'éducation : on a évoqué ce sujet deux fois, en commission de l'éducation, de façon détaillée, à la fois sur le problème qui concernait la double-sectorisation Jules Ferry-Jean Bonis pour expliquer qu'on ne pouvait pas accueillir les 640 logements en 2023, dont 425 concernent le secteur Jules Ferry. Donc

c'est lesquels ? C'est l'ancienne clinique Saint-Jean et c'est ce qui va sortir à la fin de l'année, Giga Store. Tout ça, la sectorisation normale c'était Jules Ferry. C'est impossible puisque Jules Ferry sera en restructuration à la fin du mandat. Donc on a délibéré ici pour la double-sectorisation, et c'est pour cela qu'on a mis de l'argent sur Jean Bonis, pour rénover dix classes de Jean Bonis, pour accueillir ces enfants. Donc ça, ce sera fait. Le Conseil en était déjà informé, et l'Académie a suivi notre idée là-dessus. Maintenant on est en train de se battre avec la direction de l'éducation pour avoir des noms des familles qui emménagent, car ils n'emménagent pas tous en même temps, malheureusement, donc c'est un peu au fil de l'eau tout cela, pour informer les familles, effectivement, de l'école qui sera la leur. Alors pourquoi Jean Bonis aussi ? C'est parce que Jean Bonis bénéficie, sur place, d'un restaurant scolaire et c'est important de ne pas faire encore des déplacements d'enfants qui ne sont pas là dans l'école qui est celle de leur secteur qui sera au final Jules Ferry dans quelques années. D'ailleurs, tout ça avait été écrit dans une note au mois de février 2023. Et j'avais même écrit que 2023 serait l'année de tous les dangers par rapport à tout ce qui vient en termes de constructions. Et le gros des troupes, vous les connaissez comme moi, c'est Constance Pascal, c'est au nord de la route de Nangis, l'ancien garage Renault. Tous ces gens-là vont arriver petit à petit, pas tous en même temps, à partir de la fin du premier semestre 2023, et tout au long de l'année 2023 et un peu en 2024. Donc là il y a impossibilité complète de les accueillir sur le secteur qui est le leur, qui est l'Almont. L'Almont, ils sont pleins, il n'y a rien à faire. Il y a quelques personnes qu'on a déjà inscrites, des familles qui sont déjà là, on les a inscrites et sur Henri Dunant, et sur l'Almont. Mais l'inspectrice a regardé cela et on s'est mis d'accord avec l'Inspection pour reconduire le même dispositif, celui qu'on avait mis en place pour Denis Mukwege, c'est-à-dire les écoles du Plateau. Parce que qu'est-ce qu'il s'est passé ? Je comprends l'affaire des Capucins. Mais Les Capucins étaient aussi dans le dispositif Mukwege, ils étaient en deuxième rang. Tandis que Simone Veil, France Gall et Françoise Dolto... Simone Veil c'est trois classes qu'on a fermées l'année dernière, France Gall c'est deux classes qu'on a fermées. Donc j'allais dire la dépression, elle est grande. Or, ces écoles sont tout à fait adaptées pour recevoir ces nouveaux élèves. Mais là aussi ce qui nous a fait pencher pour ça par rapport aux Capucins, en premier rang, c'est parce qu'il y a le restaurant scolaire qui est là. Sinon, qu'est-ce qu'il faut faire, chère Madame Monville, il faut re-transporter les enfants des Capucins par bus, effectivement, au restaurant scolaire, d'où un coût supplémentaire, et je ne vous parle pas des problèmes de bus parce qu'on le sait, Transdev a dénoncé la totalité du marché des transports périscolaires puisque tous ses bus ont été récupérés par la Région Ile-de-France donc on ne sait pas encore, à l'heure où je vous parle, comment ça va tourner effectivement, pour la rentrée scolaire. Donc le mieux, effectivement, c'est de regrouper les enfants là où il y a des restaurants scolaires. Voilà ce que nous faisons pour accueillir au mieux tous les enfants. Notre rôle, et là-dessus je crois qu'on est d'accord, c'est d'accueillir sur notre territoire tous les enfants qui s'y présentent, quel que soit le lieu etcetera et autre, et dans les meilleures conditions d'accueil. Et on a insisté aussi pour toutes les écoles dans lesquelles ils iraient, ce soit des écoles numériques. On a prévu des crédits au PPI pour rénover les classes de Simone Veil, cette année trois en tout cas je crois, pour accueillir tout ça et ça va se poursuivre, je vous le dis très franchement, en 2024 et en 2025 puisque Decourbe, nous le savons tous ici autour de cette table, ne pourra pas ouvrir effectivement : la maternelle et le restaurant scolaire, si tout va bien dans les travaux qui ne sont pas encore commencés, en 2025 et l'élémentaire, si tout va bien, en 2026. D'ici là, tout ça, ce sera plein, tous ces logements seront pleins et il y a d'autres logements qui seront dans le circuit. Donc je veux simplement vous dire que déjà, le premier CTSD, qui s'est tenu là, a prononcé, provisoirement je vous l'accorde, sept ouvertures de classes pour Melun l'année prochaine et une fermeture. Les ouvertures c'est Denis Mukwege, c'est un peu normal ; c'est France Gall et Simone Veil pour les raisons que je viens de vous indiquer ;

c'est surtout Pasteur, Cassagne et Leroy, parce que là aussi la pression est énorme, effectivement, même si ce n'est pas des très grandes constructions, on est à la limite de la capacité de ces écoles. Donc on a la capacité encore d'ouvrir des classes l'année prochaine, on va le faire. Et il y a également la dernière classe, c'est chez l'ami Emmanuel Adjouadi, qui avait la possibilité d'ouvrir une classe à l'Almont et qui va bien nous aider à absorber tout ça. Donc non seulement on est vigilants, mais on essaie d'être prévoyants, et on essaie de faire les choses, j'allais dire, en partenariat avec l'Académie, et je remercie vraiment la nouvelle inspectrice, qui a vraiment une façon de présenter la carte scolaire très fine. Tous les mois, on a un échange avec elle sur la situation des radiés, des nouveaux inscrits etc. Franchement on peut toujours mieux faire, Madame Monville. Et les directeurs d'école sont concernés, elle les appelle tous, elle leur demande leurs remontées. Donc l'école des Capucins a été effectivement concertée par l'inspectrice, et actuellement ils ne sont pas encore dans le dispositif d'accueil, mais je pense, je vous le dis très sincèrement, ils ne le seront pas pour 2023, mais il y a toutes les chances qu'ils y soient pour 2024.

Monsieur Vogel : Bon, un tableau complet de la situation. Il y a encore une question sur les associations. Je ne sais pas si c'est Madame Monville ou Monsieur Devoghelaere sur la confédération syndicale des familles, neuvième question.

Monsieur Devoghelaere : Certaines associations d'aide à la scolarisation et à l'insertion peinent à trouver des bénévoles, alors même que leur travail est essentiel pour la Ville. Nous pensons en particulier à la CSF, Confédération Syndicale des Familles, qui existe et œuvre sur Melun depuis plus de trente ans et s'occupe de nombreux jeunes et enfants sur les quartiers nord de notre ville. Que comptez-vous faire pour soutenir le travail de ces associations et leur permettre de remplir leur mission d'intérêt général ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas « que comptez-vous faire ? », on est en train de faire, on fait depuis un certain temps, on ne laisse pas les associations à l'abandon, c'est le contraire. On a un budget, et on en parlera au débat d'orientations budgétaires, on a un budget important qui est consacré aux associations, tant culturelles, sportives et sociales, et je suis sensible aux besoins des associations, à savoir leurs besoins en bénévoles. Vous voyiez tout à l'heure, toutes les associations ont le même problème : elles ont du mal à recruter parce que les jeunes, les jeunes couples, les jeunes ménages se désintéressent un peu des objectifs généraux, ont d'autres soucis peut-être, c'est un débat qu'on avait tout à l'heure. Et donc les associations ont du mal à renouveler leurs cadres. Et c'est général, ça ne concerne pas que la CSF, ça concerne tout le monde. Donc toutes les actions qu'on mène à la Maison des Associations, à Jean XXIII, ça va dans ce sens. L'annuaire des associations, il faut les visibiliser. Tout à l'heure on me disait « Pourquoi faire des vœux ? », et bien les vœux des associations, ça a ce but là aussi, toutes les manifestations organisées en direction des associations, c'est pour qu'elles puissent drainer des nouvelles personnes pour renouveler le tissu et faire que, quand les anciens partent, ils soient remplacés, voilà. Merci c'était la dernière question, on en a eu neuf. Merci beaucoup. Vous voyez, Madame Prim, il y a place pour poser des questions.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h00.